



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.21

12 octobre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 21e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 5 octobre 1989, à 15 heures

Président : M. GUTIERREZ (Vice-Président) (Costa Rica)
Puis : M. GARBA (Président) (Nigéria)
Puis : M. HURST (Vice-Président) (Antigua et Barbuda)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Ould Baba (Mauritanie)
M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam)
M. Evans (Australie)
M. Al-Dali (Yémen démocratique)
M. Ndinga-Oba (Congo)
M. Van Dunem (Angola)
M. Upadhyay (Népal)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Gutierrez (Costa Rica), Vice-président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. OULD BABA (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : Il m'est agréable de présenter à M. Garba, du Nigéria, les chaleureuses félicitations de la délégation mauritanienne à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Ce choix, en même temps qu'il reflète la haute estime et le prestige dont jouit son pays, le Nigéria, sur la scène internationale, est également un hommage rendu à son expérience et à ses qualités personnelles, qui sont le gage que, sous sa conduite, notre session atteindra les objectifs que nous en attendons.

Je tiens aussi à rendre hommage à son prédécesseur, M. Dante Caputo, de l'Argentine avec laquelle nous entretenons des relations amicales, pour la qualité du travail qu'il a accompli lors de la quarante-troisième session.

Nos félicitations vont également au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts dévoués et persévérants qu'il ne cesse de déployer au service des idéaux de paix, de justice et d'égalité de notre organisation.

L'amélioration continue du climat politique international et les nouvelles perspectives de règlement de certains conflits régionaux soulèvent de grands espoirs. La paix commence à devenir réalité pour des peuples qui en ont été longuement privé.

M. Ould Baba (Mauritanie)

Ce processus a permis, entre autres, l'arrêt des hostilités entre l'Iraq et l'Iran, la conclusion de l'accord sur l'Afghanistan, le lancement de l'opération de mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité pour l'indépendance de la Namibie, la poursuite de la médiation ONU-OUA dans la question du Sahara occidental. Si la Mauritanie se félicite de ces progrès vers la paix, elle ne peut s'empêcher toutefois d'exprimer son inquiétude devant la persistance de la crise du Moyen-Orient, et les maux que continue d'infliger la politique d'apartheid au peuple sud-africain et aux peuples de l'Afrique australe en général.

La solidarité indéfectible qu'elle a toujours manifestée à l'égard du combat juste et légitime des peuples palestiniens et d'Afrique du Sud opprimés, a toujours été une constante de la politique de mon pays. Cette position découle de notre appartenance à la fois au monde arabe et africain dont les causes sont naturellement les nôtres.

Pour la Mauritanie, faut-il encore le rappeler, l'appartenance à ces deux ensembles ne s'est jamais posée en termes de choix mais en termes de complémentarité. En effet, notre position géographique, notre peuplement, tout comme notre histoire, nous ont toujours fait jouer un rôle bénéfique. C'est ce qui explique nos efforts permanents pour des liens toujours plus solides entre ces deux ensembles et justifie notre présence active au sein de toutes les organisations arabes et africaines ainsi que dans tous les groupements sous-régionaux en Afrique du Nord comme au sud du Sahara.

La constitution, le 17 février dernier à Marrakech, de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), qui est la réalisation d'une aspiration que les peuples de la région appelaient de leurs vœux depuis des générations, s'inscrit parfaitement dans ce cadre.

Si des éléments positifs de l'actualité internationale de ces dernières années sont une source de fierté et d'espoir pour la communauté internationale dans son ensemble, il persiste encore des zones de crise et de tension où nos efforts conjugués pourraient apporter des solutions rapides.

C'est ainsi que la question du Sahara occidental continue de bénéficier de l'attention de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies. L'acceptation par les deux parties concernées des propositions de paix du Secrétaire général, tout comme l'initiation du dialogue entre le roi du Maroc et les représentants du Front Polisario de janvier dernier, constituent des éléments positifs que nous saluons.

M. Ould Baba (Mauritanie)

Notre espoir est que cette question puisse trouver rapidement une solution heureuse qui constituerait un concours appréciable à la grande oeuvre de consolidation du Maghreb uni et celle de l'unité africaine.

Ces signes d'espoir n'apparaissent malheureusement pas partout. Au Moyen-Orient, le vaillant peuple de Palestine continue de faire face à l'occupation israélienne mais la résistance palestinienne s'amplifie chaque jour davantage. L'Intifada, déclenchée il y a bientôt deux ans, s'intensifie et administre la preuve qu'elle n'est pas un acte éphémère mais l'expression profonde du rejet par un peuple tout entier de l'occupation étrangère. Elle ne pourra par conséquent voir une fin tant que les droits nationaux du peuple palestinien resteront spoliés.

Elle interpelle la conscience du monde entier face à cette tragédie qui dure depuis plus de 40 ans. Une occasion historique nous est offerte actuellement pour trouver une solution globale, juste et définitive au problème palestinien qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient.

Les décisions audacieuses adoptées par le dernier Conseil national palestinien à Alger et le message de paix transmis par le Président Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), chef de l'Etat palestinien, à notre auguste assemblée au cours de sa précédente session témoignent d'une sincère volonté de paix. Dans ce cadre l'amorce du dialogue américano-palestinien est un signe encourageant.

Mais cette aspiration à la paix et au dialogue s'est heurtée, en revanche, à l'obstination d'Israël qui se berce d'illusions en pensant pouvoir arrêter le cours de l'histoire par la force aveugle et brutale.

Il revient à tous ceux qui ont le pouvoir d'influer sur le cours des événements de lever ce dernier obstacle à la paix, cette paix dont notre assemblée a défini à maintes reprises le cadre et les conditions.

Nous persistons à croire que le meilleur moyen d'y parvenir reste, en effet, la convocation sans délai d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies et avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, représentant unique et légitime du peuple palestinien. Cette solution devra nécessairement déboucher sur la création d'un Etat palestinien indépendant avec pour capitale la ville sainte d'Al-Qods, et aboutir à la libération de tous les autres territoires arabes occupés.

M. Ould Baba (Mauritanie)

Si les périls restent grands dans cette région du Moyen-Orient à cause de la politique expansionniste et agressive d'Israël, ils ne le sont pas moins en Afrique australe, où le régime honni de l'apartheid continue d'infliger des souffrances indicibles au peuple sud-africain frère et de multiplier les agressions contre les Etats de la région.

La violence qu'il érige en système de gouvernement ne cesse d'interpeler la conscience du monde entier. Des hommes aussi prestigieux que Nelson Mandela croupissent encore dans les geôles sud-africaines. Une situation de déni des droits les plus élémentaires du peuple sud-africain perdue en dépit de nombreuses condamnations. Cette politique déjà qualifiée de crime contre l'humanité ne saurait être tolérée plus longtemps par la communauté internationale. C'est pourquoi nous pensons que des sanctions globales et obligatoires s'imposent et que toute tentative de les retarder ou de s'y opposer revient à prolonger les souffrances du peuple sud-africain.

Comme elle l'a à maintes fois exprimé et manifesté concrètement, la Mauritanie continuera d'apporter son soutien indéfectible à la juste lutte du peuple sud-africain jusqu'à l'éradication complète du système odieux d'apartheid.

En Namibie, l'espoir renaît avec la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Après les multiples souffrances endurées au cours d'une longue, âpre et impitoyable lutte de libération nationale, la South West African People's Organization (SWAPO) voit poindre à l'horizon un espoir de règlement pacifique et une paix qui sera bien méritée. Dans cette phase cruciale où le destin de toute une nation se joue, il importe cependant de rester vigilant jusqu'à la réalisation complète des aspirations légitimes du peuple namibien. La Mauritanie se félicite des efforts que les uns et les autres ont déployés pour parvenir à ce résultat. Elle espère et souhaite que le processus ainsi engagé aboutisse à l'indépendance de la Namibie, sous la direction de la South West African People's Organization (SWAPO), seul et authentique représentant du peuple namibien.

M. Ould Baba (Mauritanie)

Dans le Golfe, la guerre qui opposait deux pays voisins - l'Iraq et l'Iran - a pris fin grâce à l'accord de cessez-le-feu entré en vigueur le 20 août 1988.

La Mauritanie, qui a toujours oeuvré pour la fin de cette guerre destructive, se félicite de cet arrêt des hostilités. Elle émet l'espoir de voir des négociations directes intervenir sans préalable entre les deux parties sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, afin d'aboutir rapidement à un accord de paix juste, globale et permanente qui ramènerait la stabilité à la région et permettrait aux deux peuples de consacrer leurs énergies et leurs ressources à leur propre développement.

En Afghanistan, l'Accord de Genève du 14 avril 1988 a permis le retrait total des troupes étrangères. Mon pays ne peut que se réjouir de cette victoire éclatante du peuple frère musulman d'Afghanistan dont les sacrifices ont abouti à ce résultat. Il formule le vœu de voir les frères afghans surmonter leurs divergences pour s'atteler à l'immense tâche de reconstruction de leur pays.

Au Kampuchea, les efforts qui se poursuivent pour trouver une solution sont porteurs d'espoirs. Cette solution reste fondée sur les nombreuses résolutions pertinentes de notre assemblée, qui toutes réaffirment la nécessité du retrait total et inconditionnel des troupes étrangères et le libre exercice, par le peuple khmer, de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

En Amérique centrale, le processus de paix vient d'être relancé par l'Accord de Tela. La Mauritanie se félicite de cette évolution positive et souhaite qu'elle débouche sur l'instauration d'une paix juste et durable dans cette région.

En ce qui concerne la Corée, mon pays a toujours préconisé la réunification pacifique de la péninsule, dans l'intérêt du peuple coréen tout entier. Cette réunification passe cependant par la voie de la négociation et du dialogue. Nous nous félicitons dans ce cadre des initiatives qui ont été lancées de part et d'autre et souhaitons qu'elles conduisent rapidement à une solution satisfaisante pour les deux parties.

La situation économique mondiale demeure une source de préoccupation majeure. Les pays industrialisés ont enregistré une expansion notable, mais les économies des pays en développement se sont encore dégradées malgré les grandes réformes entreprises et les programmes d'ajustements structurels lancés par leurs gouvernements. L'écart ne cesse donc de se creuser entre les pays développés et

M. Ould Baba (Mauritanie)

les pays en développement. Ces derniers doivent toujours faire face à la charge écrasante de la dette, à la prolifération des mesures protectionnistes et aux multiples obstacles au transfert des technologies.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés viennent de le réaffirmer à Belgrade : seule la relance du dialogue Nord-Sud et des négociations globales en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international permettra la reprise et l'accélération du développement économique et social des peuples en développement.

L'interdépendance des nations, l'interaction des problèmes posés et la communauté des intérêts imposent cette approche globale. Puissent la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la quatrième Stratégie internationale du développement nous rapprocher de cet objectif.

Les pays en développement sont particulièrement éprouvés par une lourde dette dont le remboursement anéantit tous leurs efforts de développement et aboutit à cette situation paradoxale où les flux financiers nets sont à l'avantage des pays développés.

L'urgence d'inverser cette tendance impose l'approfondissement et l'élargissement des diverses initiatives annoncées à ce sujet. Celles prises par la République fédérale d'Allemagne, la France et le Canada méritent une mention particulière. Que ces pays trouvent ici l'expression de nos remerciements et nos félicitations.

La situation économique de l'Afrique est particulièrement critique. La production par habitant a de nouveau baissé dans le continent. Les efforts de développement sont toujours entravés par des facteurs extérieurs sur lesquels l'Afrique n'a aucune prise.

L'Afrique subit en outre les effets dramatiques de la sécheresse et de la désertification, auxquels est venue s'ajouter l'invasion du criquet pèlerin.

Aucun pays africain n'est en mesure de surmonter seul les effets conjugués de la crise économique et des catastrophes naturelles.

Pourtant, les pays africains ont entrepris des réformes de grande envergure, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990. Mais la coopération que devait engendrer ce programme ne s'est pas matérialisée.

M. Ould Baba (Mauritanie)

La responsabilité de la communauté internationale reste donc entière et la persistance de la crise économique en Afrique exige qu'elle contribue au redressement économique et au développement du continent.

Dans l'immédiat, une solution appropriée au problème de la dette doit être recherchée et le meilleur moyen d'y parvenir demeure à nos yeux la convocation d'une conférence internationale à cet effet.

Au plan national, la Mauritanie poursuit le programme de réformes économiques entamées depuis 1985. Elle vient de lancer un programme de consolidation et de relance qui a eu l'appui de nos principaux bailleurs de fonds, notamment nos frères arabes, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Ce programme vise, à long terme, à assurer un développement et une croissance socio-économique auto-entretenu.

La participation effective de la population à cet effort de développement est déjà une réalité grâce à la démocratisation de base qui assure une autogestion indépendante aux municipalités urbaines et rurales.

Le combat contre l'analphabétisme est un autre volet important de ce programme de développement. Un Secrétariat d'Etat est spécialement chargé de la lutte contre ce fléau afin de l'éliminer d'ici à l'an 2000.

Une attention particulière est accordée à la participation de la femme qui joue un rôle de plus en plus actif dans la société. Et pour institutionnaliser ce rôle, un ministère chargé de la condition féminine a été créé il y a un an.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux pays et aux organisations internationales qui ont contribué et contribuent encore à la réalisation de nos divers programmes de développement. Récemment encore, lorsque dans des conditions dramatiques des centaines de milliers de nos citoyens ont dû rejoindre le territoire national, ces pays amis et ces organisations internationales ont promptement et généreusement participé à nos efforts visant la réinsertion de ces rapatriés.

Les questions économiques constituent de notre point de vue le défi majeur de notre époque et méritent à ce titre un intérêt particulier.

M. Ould Baba (Mauritanie)

Le paradoxe ici est que les ressources de la terre et les progrès scientifiques et techniques accomplis permettent de subvenir à tous les besoins de l'humanité. Mais certains Etats, apparemment non encore convaincus de cette nécessité, consacrent à la course aux armements des moyens humains, matériels et techniques immenses.

Il existe un contraste frappant entre les centaines de millions de dollars ainsi alloués à la fabrication, au perfectionnement et au stockage des armes, et le dénuement et la misère dans lesquels vivent plus des deux tiers de la population mondiale.

L'accumulation des armes n'assure pas la sécurité, elle engendre la course aux armements et nourrit la suspicion entre les Etats. Le moment est venu de mettre fin à cette escalade, de recourir en permanence aux moyens pacifiques pour le règlement des différends, et de chercher la sécurité dans le désarmement général et complet sous un contrôle international effectif.

Nous nous félicitons, dans ce cadre, des développements intervenus ces deux dernières années, mais nous entretenons l'espoir légitime de voir des progrès substantiels réalisés dans ce domaine.

Les mesures de désarmement doivent permettre de dégager des ressources additionnelles pour le développement et contribuer ainsi au règlement des problèmes économiques internationaux pressants.

La solution des problèmes économiques mondiaux et des conflits qui persistent est à notre portée. Il suffit pour cela d'observer les buts et principes de la Charte des Nations Unies, de recourir aux modes de règlement qu'elle instaure. Les succès enregistrés dans ce sens sont importants mais ils doivent être consolidés.

Les peuples du monde aspirent à la paix et la paix est indissociable du développement. La responsabilité principale dans ce domaine revient à l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée afin de préserver la paix et la sécurité internationales, et de résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique et social.

Mais pour bien accomplir cette noble mission, l'Organisation a besoin de la confiance de tous ses membres. Le regain d'intérêt qui lui est porté actuellement augure à cet égard d'un avenir prometteur.

La République islamique de Mauritanie, toujours fidèle aux idéaux de la Charte, est convaincue qu'il n'y a pas d'autres moyens de relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés.

M. NGUYEN DY NIEN (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation de la République socialiste du Viet Nam vous félicite de votre élection unanime à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que votre direction assurera le succès de la présente session dans sa noble tâche.

Je tiens également à exprimer notre vive gratitude à M. Dante Caputo, Président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, pour sa contribution au succès des travaux de la dernière session. Je voudrais aussi présenter tout particulièrement les remerciements de ma délégation au Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, pour les efforts qu'il a faits pour maintenir la paix et résoudre les conflits régionaux dans de nombreuses régions du monde au cours de l'année écoulée.

Depuis la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, nous avons été témoins de changements profonds dans les relations internationales, entraînés par les progrès sans précédent de la révolution scientifique et technologique et par la lutte dynamique des peuples à travers le monde pour la paix, l'indépendance nationale et le socialisme, au cours des 40 dernières années.

Aujourd'hui, tous les peuples partagent un désir commun de paix et de stabilité, et cherchent à promouvoir la coopération internationale aux fins de développement. La race humaine a pris conscience du fléau que représenterait une guerre nucléaire et reste inébranlablement vigilante devant la tendance de certains gouvernements à poursuivre la course aux armements. Alors que ces milieux continuent de défendre la cause de la paix et du désarmement, leurs arsenaux d'armes de destruction massive restent plus considérables que jamais, leurs budgets militaires annuels n'ont nullement été réduits, et ils continuent de créer de nouvelles bases militaires à l'étranger. Par conséquent, la prévention et la suppression de la menace d'une guerre nucléaire et la défense de la paix mondiale demeurent une tâche primordiale et une bataille ardue pour la communauté internationale.

Nous appuyons fermement les propositions constructives présentées par des Etats membres du Pacte de Varsovie sur l'élimination des armes nucléaires tactiques en Europe. Nous nous félicitons vivement des initiatives positives de l'Union

M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam)

soviétique au sujet des forces armées classiques et de l'interdiction générale de toutes les explosions nucléaires et des armes chimiques, qui ont été présentées par le Président Gorbatchev en décembre dernier, lors de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, et par le Ministre des affaires étrangères, M. Chevardnadze, lors du débat général de la présente session. Nous partageons l'idée de pratiquement tous les Etats Membres qu'il faut absolument conclure, rapidement, une convention sur l'interdiction stricte de toutes les armes chimiques.

Les documents politiques concernant la sécurité internationale et le désarmement issus de la neuvième réunion au sommet des pays non alignés, qui s'est tenue récemment à Belgrade, en Yougoslavie, et l'initiative des six pays pendant cinq ans, depuis mai 1984, ont donné un élan positif à la lutte pour la paix et le désarmement.

Sans aucun doute, les forces de la paix ont prévalu sur les forces de la guerre mais la voie vers un monde exempt d'armes nucléaires et de violence dans les relations internationales reste semée d'épreuves et de difficultés. A l'heure actuelle, des tentatives sont faites pour retracer la carte politique du monde au moyen de la "subversion pacifique", en cherchant à provoquer l'effondrement du socialisme de l'intérieur. Ce n'est qu'une illusion. Au cours des dernières décennies, la voie du socialisme a été choisie par plus d'un tiers de l'humanité. Le nouveau système social fait profondément sentir ses effets positifs. La contribution du socialisme fait partie intégrante des changements qui interviennent dans le monde actuel. En dépit de difficultés temporaires, les forces du socialisme suivent leur cours légitime et sont certaines de surmonter tous les obstacles et d'acquérir un élan accru pour apporter une contribution importante au développement de l'humanité.

Une autre menace tout aussi grave qui continue de nous inquiéter tous est la situation économique et sociale des pays en développement. Les objectifs et les cibles de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie du développement des Nations Unies (1981-1990) n'ont pas encore été atteints.

M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam)

La production stagne; le revenu par habitant est en baisse; la faim et le chômage frappent des centaines de millions d'êtres humains; la dette extérieure dépasse 1,3 trillion de dollars des Etats-Unis et les sorties de capitaux des pays en développement en direction des pays développés se chiffrent à plus de 30 milliards de dollars des Etats-Unis par an. Près d'un milliard de personnes sont analphabètes.

La disparité des niveaux de développement économique, scientifique et technologique et celle des niveaux de vie des pays en développement par rapport aux pays développés s'accroît sans cesse. Ces pays courent le risque de rester à la traîne, dans la pauvreté et le retard économique, ce qui aura inéluctablement une incidence extrêmement négative sur la situation économique mondiale et les relations économiques internationales.

Pour parer à cette éventualité, ce qui s'impose par-dessus tout est l'instauration d'un nouvel ordre économique international, où les relations économiques internationales soient fondées sur la justice, l'égalité et la démocratie véritables. Il faut mettre fin immédiatement et inconditionnellement aux mesures d'embargo et de blocus économiques ainsi qu'à l'utilisation de l'assistance économique en tant qu'instrument de pression politique; il faut cesser de faire porter aux pays en développement le fardeau de l'ajustement économique en tirant parti des capitaux et de la technologie pour perpétuer la domination et l'exploitation des pays en développement. Les pays en développement doivent pouvoir choisir en toute liberté leur propre système économique et social, sans ingérence ou pression de l'extérieur. La reprise des négociations Nord-Sud est une exigence légitime et pressante. La décision de convoquer, en avril 1990, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et notamment à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, et l'adoption, en 1990, de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 1991-2000, sont des initiatives importantes des pays en développement. Ces événements seront une excellente occasion pour tous les pays, notamment les pays à économie de marché, d'oeuvrer ensemble à la recherche d'une solution efficace aux problèmes économiques et sociaux qui assaillent les pays en développement et de s'attaquer en même temps aux problèmes globaux de l'économie mondiale et des relations économiques internationales, si difficiles à régler.

M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam)

L'appel à un renforcement de la coopération internationale dans la protection de l'environnement est une exigence de longue date, urgente et fondamentale. Nous espérons que la deuxième Conférence mondiale sur l'environnement et le développement prévue pour 1992 aboutira à l'adoption d'un code de conduite pour la protection et la préservation de l'environnement, dans l'intérêt commun de la communauté internationale.

Nous appuyons également sans réserve tous les efforts déployés par la communauté internationale pour combattre le trafic illicite des stupéfiants et l'abus des drogues, qui se répandent à travers le monde.

On assiste depuis quelque temps au déroulement d'un processus ardu et complexe qui vise à trouver des solutions politiques aux nombreux conflits régionaux qui traînent depuis des décennies.

En Namibie, la signature des accords sur l'Afrique australe et l'octroi de l'indépendance à la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, sont un pas, quoique difficile, dans la bonne direction. Nous espérons que la communauté internationale sera bientôt en mesure d'accueillir dans ses rangs une Namibie indépendante et souveraine. Pour cela, il faut que toutes les parties intéressées, en particulier le régime sud-africain, se conforment entièrement et scrupuleusement à la résolution 435 (1978) et aux accords pertinents, de manière à garantir les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et justes dans le Territoire.

Nous nous félicitons des efforts et des accords réalisés par les pays d'Amérique centrale pour tenter de restaurer la paix et la stabilité dans la région, accords qui doivent être appliqués sans ingérence étrangère aucune.

De plus, le Viet Nam renouvelle son appui solidaire le plus vigoureux à Cuba socialiste. Nous exprimons également notre appui aux peuples du Nicaragua et du Panama, au moment précis où ils luttent pour défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur pays contre l'ingérence étrangère. Nous appuyons la position de la République démocratique populaire de Corée en faveur de la réunification pacifique de la Corée.

La bonne volonté manifestée par la République d'Afghanistan et l'Union soviétique et leur respect scrupuleux des Accords de Genève sur l'Afghanistan doivent entraîner une réaction correspondante de la part des autres parties intéressées, qui doivent appliquer ces accords aussi rigoureusement.

M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam)

La juste lutte du peuple palestinien bénéficie également de notre ferme appui. L'attitude constructive adoptée par l'Etat de Palestine a facilité la recherche d'un règlement politique de la question de Palestine. Nous sommes en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées et de l'Etat de Palestine.

Depuis plus d'un an, la recherche d'un règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne a été marquée par des événements positifs, notamment à la suite de la publication, par l'Etat du Cambodge et la République socialiste du Viet Nam - avec le concours de la République démocratique populaire lao - d'une déclaration en date du 5 avril 1989 annonçant un retrait complet des troupes de volontaires vietnamiens du Cambodge d'ici à la fin de septembre 1989. Le Viet Nam, respectant strictement ses engagements, a procédé comme prévu au retrait de ses troupes, dont les dernières ont quitté le pays durant la période du 21 au 26 septembre dernier, en présence de plus de 100 observateurs de 20 pays différents, de 6 organisations internationales et de plus de 400 journalistes étrangers. Les fils héroïques de la nation vietnamienne, leur mission sacrée accomplie, sont rentrés chez eux. L'opinion internationale a reconnu l'événement comme étant d'importance décisive. Je suis extrêmement encouragé par le jugement objectif porté ici même par de nombreuses délégations sur la bonne volonté manifestée par le Viet Nam. Du haut de cette tribune, je déclare solennellement qu'à la date du 27 septembre 1989, il ne restait plus un seul soldat volontaire vietnamien au Cambodge - qu'il s'agisse d'hommes de troupe, de conseillers militaires ou de fonctionnaires de l'armée. Les arguments avancés par une minorité pour travestir la vérité ne sont qu'un effort pour tenter de justifier la poursuite de la guerre, en vue de rétablir le régime de génocide ou de s'ingérer dans les affaires intérieures du peuple cambodgien.

Le retrait complet des troupes vietnamiennes du Cambodge est une contribution importante et fondamentale au règlement pacifique du problème cambodgien. Il règle l'une des deux questions clefs d'une solution politique d'ensemble, comme convenu lors des réunions informelles de Jakarta. La tâche qui se pose maintenant est de trouver une solution à la deuxième question clef, laquelle est liée au retrait des troupes et constitue le préalable indispensable à la réalisation d'un règlement véritablement global.

M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam)

Le deuxième point clef est d'empêcher la clique génocidaire de Pol Pot d'attiser la guerre civile et de perpétrer un nouveau génocide au Cambodge. Il s'agit à la fois d'une question politique fondamentale et d'une exigence impérieuse du peuple cambodgien, qui a été victime du fléau que représente le génocide perpétré par Pol Pot, et également d'un problème de conscience car l'humanité ne veut pas voir le cauchemar des "champs de la mort" se répéter, en particulier à une époque où on vient de commémorer le quarantième anniversaire de la Convention sur la prévention et le châtement du crime de génocide. A cette fin, les pays intéressés doivent honorer scrupuleusement leurs engagements, en mettant fin à toute aide militaire à toutes les parties cambodgiennes et en s'abstenant de tout acte qui pourrait encourager la guerre civile et en évitant de s'ingérer dans les affaires intérieures du Cambodge. Par là, ils prouveraient leur bonne volonté et montreront qu'ils désirent contribuer à l'instauration d'une paix durable et à la réconciliation nationale au Cambodge.

Sur la base du dialogue entre les deux parties du Cambodge et des conclusions des première et deuxième réunions officieuses de Jakarta, la Conférence internationale sur le Cambodge s'est tenue du 30 juillet au 30 août dernier à Paris sous la présidence de deux Coprésidents, la France et l'Indonésie. Bien que l'on note encore quelques divergences importantes, la Conférence de Paris a permis de régler de nombreux problèmes et a ainsi jeté les bases d'un règlement global rapide de la question du Cambodge. On s'accorde généralement à dire que l'élan engendré par la Conférence de Paris doit être maintenu et qu'il faut utiliser ses résultats initiaux pour restaurer rapidement une paix et une stabilité durables au Cambodge ainsi qu'en Asie du Sud-Est. Cela irait dans le sens du communiqué du 27 septembre publié par les Coprésidents français et indonésien.

La neuvième réunion au sommet des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade du 4 au 7 septembre dernier, a une fois encore démontré l'approche judicieuse du Mouvement des pays non alignés à l'égard de la question de l'Asie du Sud-Est et du Cambodge. Nous apprécions hautement les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général des Nations Unies lui-même, afin d'encourager les pays concernés et les parties cambodgiennes au conflit à entamer des négociations. Face à l'évolution de la situation au Cambodge et en Asie du Sud-Est, la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies devrait adopter une approche objective et s'abstenir de prendre parti pour l'une des

M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam)

parties contre l'autre, ce qui ne pourra qu'aboutir à l'impasse que nous avons connue ces 10 dernières années. Des actes de ce genre, qui limitent en fait le rôle que devraient jouer les Nations Unies, ne doivent pas se répéter. Actuellement, nous espérons tous voir cet important organisme faire preuve d'équité et d'impartialité.

La nécessité d'adopter des mesures urgentes et efficaces, afin d'éviter le danger de guerre civile allumée par la clique génocidaire de Pol Pot et d'autres partis d'opposition khmers, reste la préoccupation actuelle de la communauté internationale. Le 23 septembre dernier, le Premier Ministre de la Thaïlande a présenté une initiative visant à instaurer un cessez-le-feu entre les parties cambodgiennes au conflit et à convoquer une réunion informelle sur le Cambodge. Le Viet Nam appuie les efforts entrepris par le Premier Ministre thaïlandais afin d'instaurer un cessez-le-feu, d'éviter la guerre civile après le retrait total des troupes vietnamiennes, de réduire l'aide militaire aux parties cambodgiennes et en empêchant le retour d'un régime génocidaire au Cambodge.

Le Viet Nam appuie la position de l'Etat du Cambodge, qui préconise que pendant la période de transition entre le retrait total des troupes vietnamiennes et les élections générales, le statu quo politique et militaire soit maintenu au Cambodge et qu'un cessez-le-feu soit observé entre les deux forces cambodgiennes qui s'opposent. Seul le peuple du Cambodge peut, grâce à des élections générales libres et démocratiques, placées sous contrôle international, modifier ce statu quo et choisir le régime politique qu'il désire.

Nous estimons que les pays étrangers doivent respecter l'indépendance et la neutralité du Cambodge et s'abstenir de s'ingérer dans ses affaires intérieures. Nous appuyons l'idée de faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté et de neutralité, selon les principes arrêtés par la République démocratique populaire lao.

A l'aube du XXIe siècle, la lutte incessante pour la paix, l'indépendance nationale, le développement et le progrès social est vouée au succès, ce qui permettra aux générations futures de jouir d'une paix durable et d'atteindre de nouveaux sommets dans la civilisation de l'humanité.

Ouvrer pour l'avenir de nos enfants et pour l'éducation des générations futures, tel a été, pendant toute sa vie, le but principal du Président Ho Chi Minh, héros vietnamien de la libération nationale et grand homme à la vaste

M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam)

culture, dont le peuple vietnamien et tous les peuples du monde célébreront le centenaire en 1990, selon la décision de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Nous saisissons cette occasion pour apporter notre soutien à la Convention sur les droits de l'enfant et à la convocation de la prochaine conférence au sommet sur les enfants ainsi qu'à la Conférence mondiale sur l'éducation.

Fidèle à l'idéal du Président Ho Chi Minh, le peuple vietnamien s'engage à ne pas ménager ses efforts pour renforcer sa solidarité et son amitié avec les autres pays du monde, afin de contribuer à la victoire des forces de la paix et du socialisme et d'aborder le nouveau millénaire en ayant foi en un avenir brillant, où règnent la paix, le développement et le bonheur sur notre planète.

M. EVANS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter chaleureusement le Président à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Il apporte à ce poste sa riche expérience des Nations Unies et, en sa qualité d'ancien Ministre des affaires étrangères, des affaires internationales en général. Les liens qui unissent l'Australie et le Nigéria datent de l'accession de son pays à l'indépendance et ont toujours été étroits et productifs. J'espère coopérer étroitement avec lui lors de ma présence ici et contribuer sous sa direction au succès de l'Assemblée générale.

Cette année, nous commémorons le cinquantième anniversaire du début de la deuxième guerre mondiale, une guerre qui a coûté plus de vies et causé plus de dégâts que tout autre conflit dans l'histoire de l'humanité. La fin de cette guerre et le début des Nations Unies sont étroitement liés. La fondation, le maintien et l'inspiration de cette organisation ont pour origine un concept de paix mondiale, réalisé et maintenu grâce à la coopération internationale.

Le moment est venu maintenant de réfléchir à l'évolution de ce concept, de nous pencher sur ce qui a été accompli, de voir ce qui peut encore être réalisé et de se demander ce qui peut être fait pour maximiser le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est donc à ces deux thèmes - le rôle des Nations Unies dans la recherche de la paix et dans le maintien de la paix, dans le désarmement - que je désire apporter la contribution de l'Australie au débat général. Notre contribution s'appuie sur la position de l'Australie en tant que membre fondateur des Nations Unies, pays qui a toujours vu dans les Nations Unies un moyen d'accorder aux petits et moyens pays une

M. Evans (Australie)

possibilité réelle de s'exprimer sur les questions internationales et qui, au fil des ans, s'est appliqué à apporter une contribution constructive aux efforts des Nations Unies dans les trois domaines : recherche de la paix, maintien de la paix et désarmement.

M. Evans (Australie)

La volonté politique de la communauté internationale de doter les Nations Unies de la capacité de s'acquitter du rôle que ses fondateurs ont envisagé a connu des hauts et des bas depuis qu'a été rédigée la Charte des Nations Unies à la Conférence de San Francisco. Durant la plus grande partie de cette période, comme nous le savons trop bien, la guerre froide a assombri les travaux de l'Organisation. Elle a contribué à paralyser le fonctionnement du Conseil de sécurité, à affaiblir la capacité des Nations Unies à traiter les conflits régionaux et à imprimer une dimension Est-Ouest dans presque tous les domaines d'activité de l'Organisation.

Aujourd'hui, en revanche, le dégel qui s'est produit dans le climat des relations Est-Ouest ces dernières années a eu un effet profondément positif sur les travaux des Nations Unies. Il a ouvert la voie de la participation des Nations Unies à un nombre record d'opérations de maintien de la paix. Il a modifié profondément la forme des débats menés dans cette salle en facilitant les résultats constructifs et pratiques. Pour la première fois depuis de nombreuses années, il a permis d'envisager un débat sérieux sur le renforcement du rôle de recherche de la paix et de maintien de la paix des Nations Unies.

L'objectif principal de l'Organisation demeure le maintien de la paix et de la sécurité internationales et il est indéniable que les Nations Unies peuvent jouer un rôle extrêmement important pour ce qui est d'instaurer la paix et d'éviter et de résoudre les conflits internationaux.

Que le conflit soit provoqué par la méconnaissance des faits réels ou des motifs des Etats rivaux, ou par un malentendu de part et d'autre, les Nations Unies peuvent s'efforcer d'amener les parties à évaluer en commun les faits et les intentions de l'autre.

Que le conflit soit provoqué par la colère ou par une réaction émotionnelle devant des problèmes spécifiques, les Nations Unies peuvent agir par le débat et l'application de délais permettant aux esprits de se calmer jusqu'à ce que ces problèmes puissent être abordés d'une façon pacifique.

Si le conflit est provoqué par un manque d'imagination des parties pour trouver des solutions originales à des problèmes bilatéraux délicats, les Nations Unies, en tant que partie extérieure, sont en mesure d'élaborer des issues pacifiques que les parties directement et étroitement impliquées ne pourraient pas percevoir par elles-mêmes.

M. Evans (Australie)

Si le conflit est provoqué par l'ambition personnelle de dirigeants, dans leur recherche de paix, les Nations Unies peuvent avoir recours à leur audience dans l'opinion publique mondiale pour faire prévaloir des attitudes plus raisonnables.

Si les conflits sont dus au manque de volonté des parties de revenir en arrière et de faire des concessions mutuelles, les conciliateurs des Nations Unies, en tant que troisième partie impartiale, peuvent se voir accorder plus facilement des concessions.

Enfin, si le conflit est provoqué par des intérêts nationaux irréconciliables, les Nations Unies peuvent au moins s'interposer entre les parties jusqu'à ce que ces divergences n'aient plus l'acuité qui pousse les nations au conflit armé ou jusqu'à ce que des solutions à long terme soient trouvées.

La Charte assigne au Conseil de sécurité la principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malgré ses insuffisances de structure et de procédure, le Conseil de sécurité demeure le pivot des Nations Unies en ce qui concerne les fonctions d'instauration et de maintien de la paix de l'Organisation. En donnant au Secrétaire général le pouvoir de saisir le Conseil de sécurité sur toute question qui pourrait menacer la paix, l'intention des rédacteurs de la Charte n'était pas tant de faire en sorte que les Nations Unies se penchent sur les conflits dès leur apparition mais d'empêcher que les tensions aboutissent à des hostilités; leur rôle était essentiellement préventif. Il en a découlé la mission de bons offices que le Conseil de sécurité comme le Secrétaire général ont été appelés à exercer en s'acquittant de leur tâche.

Pendant de nombreuses années, comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité a connu des résultats mitigés dans le cadre de ces fonctions. Mais les jours sombres, où l'activité du Conseil de sécurité était entravée par un usage du droit de veto lié à des rivalités ou à des caprices politiques, semblent arriver à leur terme et laisser la place à un fonctionnement du Conseil favorisant la recherche réelle de solutions aux problèmes internationaux. Certes, nous nous félicitons de l'attitude plus responsable et plus attentive des membres permanents face à la nécessité de prendre des mesures décisives pour instaurer et maintenir la paix. Mais il est temps maintenant de chercher de façon plus positive et plus active comment le rôle que joue le Conseil de sécurité dans la prévention des menaces à la paix - ou dans la protection de notre environnement politique mondial - peut être renforcé.

M. Evans (Australie)

Il est indéniable que les meilleures chances de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité résident dans l'amélioration de sa capacité à prendre des mesures internationales préventives pour mettre un terme aux différends dégénérant en hostilités. Afin de rendre efficaces les efforts d'instauration de la paix, le Conseil de sécurité comme le Secrétaire général ont besoin d'informations mises à jour, globales et fiables sur lesquelles ils puissent fonder leurs évaluations et faire leurs recommandations. Dans son rapport de 1989 sur les travaux de l'Organisation, M. Pérez de Cuéllar a souligné les problèmes rencontrés par le Secrétariat quand il cherche à être convenablement informé et préparé pour traiter les violations de la paix dès qu'elles se produisent.

L'Australie approuve sans réserve les observations du Secrétaire général. Depuis la création des Nations Unies, nous avons affirmé que le Secrétaire général de l'Organisation devrait être appelé à jouer un rôle capital dans les travaux de cet organe et à prendre des initiatives dans une large mesure. En 1985, mon prédécesseur, M. Hayden, a indiqué au Conseil de sécurité combien l'Australie appuyait les propositions consistant à impliquer davantage le Secrétaire général en tant que médiateur, arbitre, négociateur et catalyseur dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux qui menacent de troubler la paix. Ce rôle a été assumé pour la première fois par Dag Hammarskjöld, au cours d'une période d'intenses hostilités entre les superpuissances. Paradoxalement, cette nouvelle ère de coopération pourrait le renforcer.

Dans le cadre de ce climat international amélioré, nous devrions être à même de faire de nouveaux efforts pour multiplier les informations qui sont apportées au Secrétariat et au Conseil de sécurité. L'Australie a déjà aidé directement le Secrétaire général à cet égard, mais nous pensons qu'il est temps de trouver des méthodes plus officielles de communication. Nous appuyons l'idée, qui a déjà été largement définie, selon laquelle le Conseil de sécurité doit tenir régulièrement des réunions au niveau des ministres des affaires étrangères, en séances privées, pour échanger des informations et des opinions sur les événements et les situations susceptibles de mener à des conflits. Cette idée ne semblant pas susciter d'opposition quant à son bien-fondé, la première de ces réunions pourrait éventuellement avoir lieu aussitôt après cette session de l'Assemblée générale.

Malgré certaines limites inhérentes à la capacité d'action du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar a fait preuve de détermination dans sa recherche de la

M. Evans (Australie)

paix, par ses initiatives et son courage personnels. La diplomatie active qu'il a déployée pour mettre un terme aux divisions et aux conflits à Chypre et en Afghanistan, par exemple, vient démontrer la portée du rôle de bons offices joué par le Secrétaire général, et nous nous félicitons de cette évolution opportune. Mais tout en reconnaissant et en respectant les efforts de M. Pérez de Cuéllar, il est tout aussi important que l'Assemblée générale se rende compte de la contribution qu'elle peut apporter dans le règlement des différends.

Quelle que soit la frustration que nous ressentons parfois face à des résolutions et à des débats répétitifs, nous devons avoir conscience de la situation beaucoup plus délicate dans laquelle se trouverait l'Organisation si elle ne disposait pas de cette instance de représentation qui rassemble non seulement les grandes puissances mais aussi les petits et moyens Etats pour partager des informations, des soucis et des expériences. C'est dans cette assemblée que les nations du monde sont à même de mettre au point, par l'expression collective de leur volonté, des normes appropriées de conduite internationale permettant de juger les actes de chaque Etat.

L'influence de l'opinion internationale, telle qu'elle apparaît dans nos débats et dans nos résolutions, ne devrait pas être sous-estimée. La délégation australienne à la Conférence de San Francisco de 1945 a estimé que l'Assemblée générale devrait disposer des plus larges pouvoirs possibles sur le plan des délibérations et des recommandations afin que la pression de l'opinion publique mondiale puisse avoir une influence sur les pays qui ne s'acquittent pas de leurs obligations internationales. De même, l'Australie a toujours estimé que l'Assemblée générale devrait s'abstenir d'exacerber les divergences et d'entraver le processus d'instauration de la paix par l'adoption de résolutions manifestement provocatrices, telles que celle consistant à mettre sur un pied d'égalité le sionisme et le racisme. La meilleure façon dont l'Assemblée générale peut s'acquitter de son rôle conformément à l'esprit qui a présidé à la fondation des Nations Unies est d'agir de manière constructive, de chercher des solutions aux problèmes et d'indiquer des voies permettant de progresser.

Si je peux me permettre de passer maintenant de l'instauration de la paix à son maintien, il est évident que face à la confiance accrue dont dispose la communauté internationale quant aux possibilités de prendre des mesures collectives

M. Evans (Australie)

pour maintenir la paix, le mécanisme des Nations Unies s'est vu imposer des exigences de plus en plus grandes qui ont elles-mêmes suscité des problèmes pressants pour l'Organisation. Le Secrétaire général a lui-même attiré notre attention sur certaines des répercussions importantes qu'a sur les Nations Unies cette évolution qui constitue à la fois une promesse et un défi.

M. Evans (Australie)

Tout récemment, l'expérience des Nations Unies relative à l'opération de maintien de la paix en Namibie a été la preuve de ce qui peut se produire lorsqu'on ne tient pas suffisamment compte des conditions préalables nécessaires pour mener à bien les décisions du Conseil de sécurité. A la suite de problèmes de financement et de questions logistiques connexes, on a perdu un temps précieux dans le déploiement des forces du maintien de la paix en Namibie et le succès de cette opération aurait pu être compromis. Nous ne pouvons pas permettre qu'une telle situation se reproduise. Les obstacles rencontrés à cette occasion peuvent et doivent être évités.

Il est évident que la réussite d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies nécessite un accord préalable par consensus sur son mandat, des arrangements précis pour son financement, et une planification adéquate pour son déploiement. Ces conditions préalables sont d'autant plus impératives en raison du rôle croissant que l'on accorde aux opérations de maintien de la paix, et de l'intérêt accru que manifestent les Etats Membres de participer à ces exercices. Si la communauté internationale souhaite contribuer de manière constructive et efficace au maintien de la paix et trouver des solutions à long terme au conflit, des ressources plus importantes doivent être mises à la disposition du Secrétaire général et du Conseil de sécurité.

Il est essentiel, en premier lieu, que nous surmontions les difficultés et les retards provoqués par des arrangements insuffisants pour le financement des opérations de maintien de la paix. Cette insuffisance découle en partie du fait que par le passé, certains Etats Membres avaient omis de payer l'intégralité de leurs contributions ou qu'ils ne l'avaient pas fait en temps voulu. Le Secrétaire général a mentionné dans son rapport que l'une des possibilités pour l'avenir pourrait être la création d'un fonds spécial de réserve pour le maintien de la paix et il serait bon que cette idée soit développée. En attendant, il semblerait qu'une augmentation du fonds de roulement de 100 millions de dollars permettrait de surmonter les problèmes actuels. Cette mesure, accompagnée par une forme quelconque de fonds particuliers, garantirait que les opérations ne soient dès le début vouées à l'échec par manque de réserves.

Les Nations Unies ont non seulement besoin de mettre en place l'accès à des fonds, mais aussi les structures et les mécanismes qui peuvent rapidement être mis en train. Elles ne peuvent pas se permettre de réinventer les rouages du maintien

M. Evans (Australie)

de la paix chaque fois que l'Organisation est appelée à exercer son mandat de maintien de la paix.

L'Australie est prête à apporter son aide dans tous ces domaines. Nous avons participé à la plupart des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sommes membres du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix depuis sa création. Pour contribuer à la capacité de l'Organisation de faire face à des situations nécessitant les services de maintien de la paix, nous sommes prêts notamment à mettre à la disposition des Nations Unies les services d'un officier supérieur de l'armée australienne qui pourrait se joindre à l'état-major militaire.

Il est évident que ce type d'arrangement individuel ne suffit pas. La renaissance des opérations de maintien de la paix a entraîné une augmentation énorme du nombre de pays qui participent à ces opérations. L'année dernière leur nombre est passé de 23 à 47 et je crois comprendre que 47 autres pays souhaiteraient y participer. La vérité est que le nombre même des opérations en cours, ou de celles qui sont imminentes, constitue un lourd fardeau pour les membres très compétents du Secrétariat qui sont responsables des opérations de coordination et de planification. Les Etats Membres devraient reconnaître que le moment est venu d'augmenter le nombre des effectifs travaillant sur ces questions et de veiller à ce que le Secrétaire général soit à même de recruter des personnes du plus haut niveau pour s'acquitter de cette tâche. L'Australie appuierait également une étude de la structure du Secrétariat des Nations Unies pour examiner le bien-fondé d'une mesure qui regrouperait toutes les activités de maintien de la paix sous une même division du Secrétariat.

Les arrangements concernant le maintien de la paix doivent être non seulement planifiés de façon professionnelle, mais également mis en oeuvre efficacement au niveau opérationnel. Il s'agit là d'un besoin extrêmement fondamental mais aussi très important d'instituer de façon officielle et réglementée la formation des nouveaux membres des opérations de maintien de la paix, aussi bien en ce qui concerne les principes qui sous-tendent ces opérations que dans les procédures à suivre.

Un plus grand nombre de séminaires de formation aux niveaux régional, national et international s'impose. Un centre de formation international pourrait être établi directement sous les auspices des Nations Unies, s'il est constaté que c'est la façon la plus économique et efficace d'entreprendre cette tâche. Quoi qu'il en

M. Evans (Australie)

soit, la formation relative aux activités de maintien de la paix, telle que recommandée par les Nations Unies elles-mêmes, pourrait avantageusement devenir une composante de la formation ordinaire donnée par les pays à leurs armées nationales.

De même, afin de faciliter l'emploi le plus rapide et le plus efficace de troupes, l'Australie pourrait appuyer les Etats qui constitueraient des unités militaires et désigneraient des observateurs susceptibles d'être appelés dans les plus brefs délais pour suivre une formation appropriée. Dans le même but, nous appuierions la création d'un stock de fournitures de base telles que les équipements pour le transport et les communications qui seraient également disponibles dans les plus brefs délais pour assurer des tâches nouvelles et urgentes auxquelles s'engageraient les Nations Unies.

L'Australie pense également qu'il serait bon, peut-être au moyen d'une étude, d'évaluer l'application éventuelle de la technique moderne aux opérations de maintien de la paix. Bien que conscients des complexités et des sensibilités que le contrôle par satellite, par exemple, pourrait comporter, une évaluation des avantages et des inconvénients pourrait constituer une mesure utile.

A la fois dans la planification et dans l'application des opérations de maintien de la paix, il existe un besoin général, particulièrement avec tant de nouveaux pays qui fournissent des troupes, d'exploiter plus systématiquement l'expérience des pays qui ont déjà joué ce rôle. Ici comme ailleurs, une communication et une coopération améliorées nous permettraient d'éviter les répétitions inutiles et le double emploi de nos efforts.

L'examen de toutes ces mesures s'imposera avec une urgence toute particulière si les Nations Unies sont appelées, comme l'Australie le pense, à parrainer le mécanisme de contrôle international comme faisant partie d'un règlement politique global au Cambodge. C'est un signe des temps que ce qui est proposé ici ne soit pas une force de maintien de la paix traditionnelle en tant que telle, mais un mécanisme pour la supervision, le suivi et la vérification, entre autres choses, d'un cessez-le-feu, du retrait des troupes étrangères, de la cessation des fournitures d'armements, des mesures de désarmement, de la libération et de l'échange de prisonniers de guerre, de la tenue d'élections démocratiques et d'une assistance visant le maintien de l'ordre.

Nous sommes heureux de constater que le Secrétariat des Nations Unies s'est préparé longtemps à l'avance pour cette tâche éventuelle. L'Australie a été heureuse de pouvoir s'associer au Secrétaire général lors de sa mission d'enquête

M. Evans (Australie)

au Cambodge dans le contexte de la Conférence de Paris sur le Cambodge, pour examiner les problèmes de logistique auxquels un mécanisme de contrôle international devrait faire face. Nous envisageons ceci comme un exercice préparatoire fort utile par lui-même et comme un précédent efficace qui serait créé au cas où une telle action de planification serait mise en place à l'avenir.

Le maintien de la paix n'est pas et ne devrait pas être une fin en soi mais un moyen de créer les conditions idéales pour faire progresser la cause de la paix. Mais comme le prouvent certains des conflits internationaux les plus persistants, les processus habituels pour alléger les tensions et mettre en place les mécanismes en vue de les résoudre ne sont pas suffisants pour garantir la sécurité globale. Ce qui est nécessaire est non seulement de s'engager à renoncer à l'utilisation de la force pour régler les différends, mais aussi de faire les efforts voulus pour mener à un désarmement général complet.

Le désarmement et le contrôle des armements ne concernent pas seulement les grandes puissances. Les superpuissances, pour des raisons évidentes, ont la responsabilité particulière de faire de réels progrès vers l'élimination éventuelle des armes nucléaires et autres armements de destruction massive et, à cet égard, nous nous félicitons des résultats très encourageants concernant différentes questions de contrôle des armements, issus des réunions les plus récentes entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

Le reste de la communauté internationale ne peut toutefois se permettre de rester oisive et d'attendre des accords entre les principales puissances militaires. Il y a aussi un rôle à jouer pour les puissances petites et moyennes dans les efforts de désarmement multilatéral. En effet, il y a des questions de contrôle des armements qui ne peuvent être traitées de manière efficace qu'au moyen de négociations multilatérales.

Au tout premier plan de ces questions, il faut citer l'abolition des armes chimiques. Depuis 20 ans, les gouvernements intéressés oeuvrent sous les auspices des Nations Unies à Genève pour produire un accord international interdisant la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques, armes qui entraînent des souffrances indicibles pour les forces de combat comme pour les civils.

C'était pour donner un élan à ces négociations que l'Australie, qui a toujours été active au sein des Nations Unies et ailleurs au sujet de la question des armements chimiques, a accueilli la Conférence gouvernementale des industries

M. Evans (Australie)

contre les armes chimiques, à laquelle assistaient de hauts fonctionnaires de 66 gouvernements ainsi que des représentants de 95 % des industries chimiques mondiales. La Conférence de Paris sur les armes chimiques, qui s'est tenue en janvier de cette année, a prouvé que la communauté internationale est politiquement engagée à conclure le plus rapidement possible une convention globale sur les armes chimiques.

M. Evans (Australie)

L'importance de la Conférence de Canberra, qui a rassemblé sur une large échelle des représentants de gouvernements et de l'industrie, réside dans le fait qu'elle a prouvé que la volonté politique va maintenant de pair avec la volonté pratique nécessaire : une volonté pratique de mettre fin aux discours, une volonté pratique de mettre en oeuvre, le plus tôt possible, une convention qui sera viable et efficace dans notre monde industriel moderne réel.

A Canberra, pour la première fois, l'industrie chimique du monde a manifesté collectivement sa volonté univoque d'aider les gouvernements à conclure un accord sur l'interdiction des essais chimiques. L'industrie s'est également mise d'accord pour créer un forum international officiel de l'industrie - représentant des industries chimiques des principaux blocs et secteurs, pas seulement des pays développés - en vue d'examiner les questions pratiques qui restent à résoudre lors de la négociation et de la mise en oeuvre d'une convention pratique et vérifiable sur les armes chimiques.

La Conférence de Canberra a identifié un certain nombre de mesures intérimaires qui pourraient être prises avant la conclusion de la Convention - et qui, en fait, ont déjà été prises dans certains pays - pour susciter la confiance dans la possibilité d'une convention fructueuse et pour élaborer des dispositions de travail qui seraient nécessaires pour mettre en oeuvre cette convention. A la Conférence de Canberra on s'est entendu pour reconnaître que l'année 1990 non seulement serait critique pour les négociations, mais qu'elle devrait permettre aussi la négociation sur des questions de fond en suspens et leur règlement cette année.

Il est raisonnable d'espérer qu'à la suite de l'évolution survenue cette année dans la diplomatie des armes chimiques, en particulier en raison de l'élan généré par la Conférence de Canberra, la communauté internationale disposera d'une meilleure convention sur les armes chimiques, plus tôt qu'elle ne le prévoyait autrement.

Certains signes positifs nous permettent déjà de penser que cet élan se maintiendra. Nous nous félicitons des déclarations faites de cette tribune la semaine dernière par le Président Bush et le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze, qui ont suivi l'accord intervenu quelques jours plus tôt entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'échange de données et autres mesures de renforcement de la confiance. Cette évolution est importante en soi mais elle

M. Evans (Australie)

indique également que le dialogue sur les armes chimiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique suit le rythme des négociations multilatérales, que les deux grandes puissances veulent maintenant faire progresser les négociations de Genève, et qu'elles aideront à faire en sorte que ces négociations multilatérales soient couronnées rapidement de succès.

Le désarmement nucléaire, par le biais de réductions progressives et stabilisatrices des arsenaux existants, demeure une haute priorité. C'est en soi un impératif, comme on le reconnaît. Mais le désarmement nucléaire est également étroitement lié à un autre objectif vital : prévenir la prolifération des armements nucléaires. L'Australie reste un ferme partisan du Traité sur la non-prolifération des armements nucléaires, l'accord de vérification des armements le plus efficace et le plus largement appuyé. Nous partageons avec la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies la conviction que le monde serait beaucoup plus dangereux sans ce traité et les normes de conduite internationale qu'il établit.

Les préparatifs de la quatrième Conférence d'examen du Traité, qui doit se tenir l'année prochaine, sont déjà commencés. L'Australie participe activement avec d'autres parties au Traité sur la non-prolifération à ce processus important, dans le but de renforcer le Traité pour qu'il puisse relever les défis de la prolifération dans les années 90. De tels défis apparaissent rapidement dans un certain nombre de régions. L'efficacité du Traité serait renforcée grâce à un nombre accru de signataires, et nous demandons aux Etats qui ne sont pas encore parties de le devenir d'urgence.

Une interdiction des essais nucléaires occupe également une place centrale dans notre recherche du désarmement. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans les négociations bilatérales entre les superpuissances sur les essais nucléaires et des progrès réalisés sur de nombreux fronts de la question clef de la vérification. Toutefois, ce qui manque manifestement dans la Conférence du désarmement - l'organe qui a l'autorité et la compétence pertinentes -, c'est le consensus pour la création d'un comité spécial afin de mettre en place systématiquement les composantes d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit effectivement vérifiable. L'Australie est en faveur de la conclusion d'un tel traité et nous parrainerons à nouveau un projet de résolution demandant aux Etats Membres de la Conférence de s'acquitter de leurs responsabilités à cet égard.

M. Evans (Australie)

Des efforts au niveau mondial sont importants pour assurer les objectifs de la paix et du désarmement. Mais des initiatives constructives et équilibrées au niveau régional peuvent également apporter une contribution importante. Les représentants sont au courant de la mesure prise par les pays du Pacifique Sud en 1985 afin de parvenir à la conclusion du Traité sur une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud qui, au cours de l'année dernière seulement, a été ratifié et est entré en vigueur. Ce traité est non seulement conforme à la Charte des Nations Unies et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais témoigne manifestement des aspirations d'une région qui, bien qu'éloignée des foyers de conflits existant actuellement dans le monde, n'en est pas moins en faveur de la cause de la paix mondiale.

Les fondateurs des Nations Unies ont reconnu qu'une sécurité durable nécessitait davantage que la prévention des guerres et la réduction des armements : que la vraie sécurité est multidimensionnelle et qu'elle repose en fin de compte sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les peuples du monde. Nos fondateurs ont compris que les aspects militaire, économique et personnel de la sécurité vont de pair, et que les origines de nombreux conflits résident dans les difficultés économiques et le déni des droits de l'homme fondamentaux.

Ces questions prennent encore une place prépondérante dans les travaux du système des Nations Unies et leur importance internationale s'est même accrue. "Nous les peuples des Nations Unies", pour citer les premières lignes de la Charte, sommes liés aujourd'hui de nombreuses façons complexes. Nous devons faire face à des problèmes communs qui ne peuvent être résolus que grâce à des efforts communs. Les Nations Unies, si elles veulent demeurer une institution pertinente, doivent participer activement à tous ces efforts. Elles ont à jouer un rôle de coordination et, dans certains cas, un rôle de direction dans les efforts internationaux menés contre des menaces à l'environnement, comme l'érosion de la couche d'ozone et autres phénomènes qui mettent en danger notre habitat commun. Les Nations Unies doivent jouer un rôle en encourageant le dialogue et l'action pragmatique pour la solution des problèmes économiques urgents auxquels doivent faire face tant de pays, en particulier les problèmes de la dette, de la pauvreté et ceux que posent les barrières commerciales et les obstacles à la croissance économique. Le monde ne peut pas être considéré comme libéré des sources de tension qui mènent aux conflits internationaux tant que les problèmes de la

M. Evans (Australie)

pauvreté et de l'inégalité économique flagrante ne sont pas surmontés. Les Nations Unies doivent jouer un rôle dans le combat contre le terrorisme et la lutte contre le trafic des stupéfiants, qui menacent aujourd'hui la trame même de certaines de nos sociétés. Elles ont un rôle crucial à jouer dans toute une gamme d'initiatives humanitaires - de l'encouragement des droits et libertés fondamentales de l'homme à l'aide aux réfugiés et à l'éradication des épidémies mortelles - où tant a déjà été fait mais où tant reste encore à faire.

L'Assemblée générale examinera toutes ces questions, ainsi que d'autres questions qui préoccupent la communauté internationale, prouvant le bien-fondé et la vitalité de l'Organisation; ce faisant, elle jouira de l'appui sans réserve de mon pays.

M. Herbert V. Evatt, qui a été Président de la troisième session de l'Assemblée générale en 1948, a résumé le point de vue de l'Australie sur les Nations Unies en ces termes mémorables même après 40 ans. Les Nations Unies, dit-il :

"... sont le meilleur instrument dont nous disposons actuellement, aussi bien pour éviter la catastrophe suprême et ultime d'une troisième guerre mondiale menée avec des armes de destruction, que pour instaurer un ordre international qui devrait et pourrait protéger l'humanité contre la pauvreté, le chômage, l'ignorance, la famine et la maladie."

Cette vision de Nations Unies actives et efficaces était partagée par les pères fondateurs, et il nous incombe maintenant à tous de garder foi dans cette vision.

M. AL-DALI (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : L'élection de l'Ambassadeur Garba, du Nigéria, à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est un hommage rendu à ses grandes qualités diplomatiques et la confirmation du rôle effectif que joue le Nigéria sur la scène africaine et internationale. Tout en lui adressant nos félicitations les plus chaleureuses, je voudrais aussi saisir cette occasion pour adresser mes félicitations à son prédécesseur, M. Dante Caputo, qui a dirigé les délibérations de la dernière session avec une grande sagesse. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts et l'activité qu'il déploie afin de parvenir au juste règlement de questions internationales brûlantes.

Indubitablement, les tendances positives caractérisent actuellement les relations internationales. Au premier rang d'entre elles, il y a l'amélioration constante des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique où l'affrontement et la méfiance ont cédé le pas à la compréhension, à la détente et à la coopération. Tout en nous félicitant qu'un accord ait été conclu entre les deux pays sur l'arrêt de la course aux armements et sur le désarmement, notamment nucléaire, nous estimons que ce qui a été fait jusqu'ici est peu de chose en comparaison de nos aspirations dans ce domaine. De nouvelles mesures seront nécessaires pour réduire les armes stratégiques nucléaires et autres armes de destruction massive qui menacent la vie sur notre planète. Ce n'est qu'alors que nos efforts iront dans la bonne direction pour mettre en oeuvre la volonté de la communauté internationale et la stratégie arrêtée en vue d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Naturellement, l'évolution positive intervenue sur la scène internationale a eu également un impact positif au niveau régional dans différentes parties du monde et a permis à notre organisation internationale de jouer le rôle qui est le sien en parvenant au règlement politique d'un certain nombre de questions qui continuent de préoccuper la communauté internationale. Dans ce contexte, la cessation de la guerre destructive entre l'Iraq et l'Iran a été un grand succès pour la communauté internationale dans ses efforts de paix. Nous saisissons cette occasion pour demander aux deux pays de sortir de l'impasse les négociations qui visent à mettre fin à leur différend et à réaliser des progrès sur la voie du règlement souhaité, ainsi qu'une paix complète et générale qui garantisse les intérêts des deux

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

peuples. Nous espérons également que les deux pays parviendront très rapidement à un accord sur l'échange des prisonniers de guerre.

En ce qui concerne l'Afghanistan, les Accords de Genève constituent un cadre valable en vue d'un règlement politique qui garantisse les intérêts du peuple afghan. Nous en appelons à toutes les parties concernées pour qu'elles continuent de respecter ces accords.

Pour ce qui est des événements nouveaux survenus dans la corne de l'Afrique, nous nous félicitons des efforts actuellement tentés pour arrêter les combats et aboutir à la table des négociations afin de trouver des solutions pacifiques aux problèmes de la région.

Au Sahara occidental, il y a eu certains événements positifs. Ceci vaut également pour la situation au Kampuchea, d'où les forces vietnamiennes se sont récemment retirées, ouvrant ainsi la voie à un règlement pacifique de nature à garantir la sécurité et la stabilité de la région.

Nous nous réjouissons et nous félicitons de l'accord intervenu entre les dirigeants des Etats d'Amérique centrale. Il est demandé à toutes les parties concernées de créer les conditions propices garantissant l'application effective de ces accords afin que la paix et la stabilité règnent dans la région.

Nous espérons également qu'il sera possible de parvenir à un juste règlement du problème de Chypre de façon à garantir l'unité de l'île, son intégrité territoriale et son statut de pays non aligné. Cela vaut également pour la question de Corée, dont la solution exige que soit trouvé un règlement garantissant l'unification de la Corée sur une base pacifique et démocratique.

Nous suivons aujourd'hui avec un vif intérêt l'achèvement du processus devant amener la Namibie à l'indépendance totale, conformément au plan des Nations Unies. Nous attendons le jour où la Namibie indépendante et son peuple apporteront leur participation et leur contribution au côté des autres nations membres de la communauté internationale. Mais cet événement positif ne doit pas nous amener à abandonner nos efforts communs pour abolir la politique d'apartheid, ou notre appui continu à la lutte du peuple d'Afrique du Sud pour la liberté.

Il est regrettable que le climat positif qui marque les relations internationales n'ait pas d'incidences sur la situation au Moyen-Orient, où la question de Palestine, qui est au coeur du conflit arabo-israélien, demeure sans solution juste et globale qui garantisse les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

Ce qu'on ne peut ignorer, c'est que les dirigeants palestiniens, représentés par l'Organisation de libération de la Palestine, ont prouvé sans que subsiste le moindre doute qu'ils souhaitaient sincèrement parvenir à la paix dans la région et ont réagi positivement aux efforts internationaux déployés à cette fin. Les décisions du Conseil national palestinien ont été positivement perçues au niveau arabe et international. Elles ont également été saluées par le Sommet arabe d'urgence qui s'est tenu à Casablanca. Elles ont été couronnées par l'initiative positive que le Président Yasser Arafat a annoncé devant l'Assemblée générale à Genève. Il va s'en dire que la reconnaissance internationale accrue de l'Etat de Palestine réaffirme la foi de la communauté internationale en la légitimité de l'Organisation de libération de la Palestine et ses efforts sérieux pour parvenir à un règlement juste et complet de la question de Palestine.

Cette initiative positive s'est accompagnée de la poursuite déterminée de l'Intifada populaire palestinienne dans les territoires occupés. Du haut de cette tribune, nous saluons le courage du peuple palestinien engagé dans un affrontement inégal avec l'occupation israélienne. Il est important de déclarer que le vrai visage d'Israël est apparu clairement à l'opinion publique mondiale. Qui peut encore douter qu'Israël ne veut pas de la paix dans la région? Qui peut encore douter que sa politique est fondée sur l'expansion et l'implantation coloniale? N'a-t-il pas déjà été prouvé sans que subsiste le moindre doute, nous en avons des preuves tangibles irréfutables, qu'Israël viole les droits de l'homme dans les territoires occupés? Le monde a-t-il oublié les crimes commis par Israël contre des ressortissants palestiniens sans défense qu'il a enterrés vivants et auxquels il a brisé les os?

La communauté internationale dans son ensemble exige que soit mis fin à l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes et qu'on ne laisse pas échapper l'occasion de commencer à préparer la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qu'a appuyée l'Assemblée générale dans de nombreuses résolutions successives, conférence à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien. Voilà la bonne approche dont est convenue la communauté internationale pour parvenir à un juste règlement politique au Moyen-Orient qui garantisse les droits inaliénables nationaux du peuple palestinien et, d'abord et avant tout, son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

Nous saisissons cette occasion pour inviter les Etats-Unis à adopter une attitude positive face aux efforts internationaux de paix et à se rallier à la volonté de la communauté internationale, dans le cadre qui a été convenu pour le règlement politique du conflit du Moyen-Orient, afin de permettre au Conseil de sécurité de prendre des mesures pratiques en vue de la préparation de la convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Nous en appelons également aux Etats-Unis pour qu'ils fassent pression et usent de leur influence sur Israël pour que celui-ci réagisse favorablement aux efforts de paix internationaux.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

Nous nous félicitons vivement et nous enorgueillissons du succès des efforts déployés par les pays arabes, représentés par le Comité arabe tripartite, qui ont permis l'adoption de mesures significatives sur la voie de la restauration de la sécurité et de la stabilité au Liban. L'arrêt des combats entre nos frères et le retour progressif à une vie normale dans le Liban fraternel sont des événements extrêmement importants. Nous nous réjouissons vivement que le Comité arabe tripartite ait pu convoquer le Parlement libanais, à Taïf, en Arabie saoudite. Nous souhaitons qu'un règlement politique puisse intervenir, qui garantisse l'unité, la sécurité et la stabilité du Liban.

En même temps, nous exigeons une fois encore la cessation immédiate et inconditionnelle de l'occupation par Israël du Sud-Liban conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant du Moyen-Orient, nous mettrons à nouveau en garde contre le risque de méconnaître l'armement nucléaire israélien et le danger qu'il représente pour la région et son peuple, ainsi que la menace qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales. A cet égard, nous réclamons instamment des mesures immédiates pour mettre fin à ce danger, un danger qui va à l'encontre du souhait des peuples et des Etats de la région de créer une zone démilitarisée dans la région. Nous mettons également en garde contre le danger d'essais de missiles israéliens dans la région de la Méditerranée et contre la menace qu'ils constituent pour la paix et la sécurité des Etats de cette région, si l'on songe notamment que l'un de ces missiles s'est posé à proximité du territoire de la Jamahiriya arabe libyenne.

De nombreux orateurs ont fait tout particulièrement référence à certains points de l'ordre du jour de la présente session en conformité avec leurs propres préoccupations et priorités. Nous souhaiterions préciser la position de notre pays à l'égard de certaines de ces questions. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, y compris le terrorisme d'Etat. Nous déplorons le fait que l'on utilise ce sujet comme prétexte pour frapper les mouvements de libération nationale et étouffer leur combat légitime pour la liberté et l'autodétermination ou pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats. Nous encourageons tout effort international conjoint pour faire front au terrorisme qui pourrait être décidé par la conférence internationale proposée à

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

cette fin dans le cadre des Nations Unies. Nous appuyons également tout effort international conjoint en vue de lutter contre les drogues et le trafic illicite de stupéfiants.

Personne, à nos yeux, ne saurait s'opposer aux efforts déployés sur le plan international en faveur de la protection de l'environnement. Toutefois, nous rappelons qu'il ne faut pas se limiter à la protection de l'environnement contre de nouvelles pollutions ou dégradations, mais prendre également en compte la nécessité de développer et d'améliorer l'environnement aux fins du développement socio-économique des pays en développement.

Notre priorité demeure avant tout le développement économique et social des pays en développement et les moyens de l'encourager afin d'améliorer les niveaux de vie de nos populations. Dès lors, comment pouvons-nous nous enorgueillir des progrès enregistrés tant au niveau régional qu'international dans les domaines politique et de sécurité s'ils ne s'accompagnent pas de progrès sur le plan économique, un domaine dont dépend si étroitement notre vie? De quelle paix et de quelle sécurité s'agit-il si le cercle de la pauvreté dans le monde s'élargit jusqu'à l'intolérable et si le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement est chaque jour grandissant? Comment pourrions-nous garantir la stabilité politique du monde si elle est quotidiennement menacée par une situation économique et sociale exacerbée?

La stagnation qu'ont connue les pays en développement dans leur croissance et leur développement et les taux de croissance négatifs de leurs économies ont atteint un seuil extrêmement critique. Plus grave encore est la situation des Etats aux prises avec le fardeau de la dette et celle des pays les moins développés auxquels nous appartenons.

Notre situation a même empiré à la suite des désastres nationaux qui nous ont frappés. De même que de nombreux autres pays les moins développés, le Yémen démocratique a été frappé par des pluies torrentielles et des inondations qui ont entraîné des pertes humaines et endommagé les structures économiques ainsi que les terres et les récoltes. Tout en remerciant à nouveau tous les Etats et les organisations qui nous ont fourni une assistance d'urgence, nous attendons un appui économique supplémentaire qui nous permettrait de remettre sur pied les structures économiques vitales détruites par les inondations.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

La situation économique de plus en plus tragique que vivent les pays en développement appelle l'adoption de mesures urgentes destinées à trouver des solutions justes et à apporter les changements qui s'imposent à la structure des relations économiques internationales, et à créer un nouvel ordre économique international qui entraînerait une croissance équilibrée et stable, accélérerait le processus de développement des pays en développement et réglerait les problèmes liés au remboursement de la dette, à la monnaie et au commerce, ainsi qu'à d'autres problèmes touchant l'économie mondiale.

A cet égard, nous nous réjouissons de la convocation prochaine à Paris de la deuxième conférence sur les pays les moins développés. Nous ferons de notre mieux, avec d'autres pays parmi les moins développés, pour qu'à l'issue de cette conférence nous disposions d'une stratégie claire grâce à laquelle nos pays puissent améliorer leur économie et augmenter leurs taux de croissance d'une façon qui assure un niveau de vie minimum décent à leurs peuples. Nous formulons le même espoir en ce qui concerne la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération internationale qui se tiendra en 1990. Nous jugeons indispensable de poursuivre les négociations économiques mondiales entre le Nord et le Sud et de sortir de l'impasse actuelle.

A la lumière des événements récents intervenus dans les relations internationales, nous sommes pleinement conscients des exigences de l'époque. Notre pays vient d'engager une phase importante de réformes économiques et politiques d'ensemble que nous estimons être un processus nécessaire et urgent dicté par les circonstances subjectives et objectives et par les événements survenus durant notre révolution. Ce processus de réformes politiques et économiques repose sur des principes de base, à savoir en premier lieu la poursuite d'une politique réaliste, une démocratie et une ouverture plus grandes, la promotion du droit, la sauvegarde des droits politiques, économiques, sociaux et humains de nos citoyens.

A côté de cet important processus interne, nous nous employons sur le plan national à réaliser l'unité du Yémen, qui est le destin et l'objectif du peuple yéménite. La voie qui conduit à ce noble objectif passe, à nos yeux, par un dialogue pacifique et une compréhension fraternelle de plusieurs dénominateurs communs entre les deux parties du Yémen. Nous nous réjouissons que les relations

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

avec nos frères de la partie nord de la patrie soient fécondes et en voie d'évolution. La mise en oeuvre des deux accords importants concernant le déplacement de nos citoyens entre les deux parties et un investissement pétrolier commun s'effectue lentement. Nous sommes favorables à d'autres mesures qui ouvriront la voie vers le rétablissement de l'unité du Yémen, ce qui ne peut que renforcer la stabilité et le développement du Yémen, ainsi que de la région tout entière.*

* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

Nos relations avec nos frères arabes se sont considérablement améliorées. Nous tenons à renforcer et à encourager ces relations sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, dans notre intérêt et de manière à répondre aux intérêts de nos populations et aux questions liées à notre destinée. A cet égard, nous veillons à favoriser la coordination avec nos frères arabes dans le cadre de l'organisation régionale et internationale à laquelle nous appartenons afin de parvenir à la stabilité et d'éviter toute tension dans notre région.

Il en va de même pour les autres Etats voisins de la corne de l'Afrique. En outre, conformément aux mêmes principes, nous déployons des efforts intensifs afin d'améliorer et de développer nos relations avec les autres pays. A cet égard, nous avons pris des contacts étroits cette année, et nous espérons que notre persévérance suscitera une réaction apte à favoriser le mode de relation auquel nous aspirons avec les autres pays.

Au niveau international, nous cherchons à étendre nos activités dans le cadre du Mouvement des pays non alignés, dont nous partageons les principes et les objectifs.

En tant qu'Etat de l'océan Indien, le Yémen démocratique soutient énergiquement les efforts internationaux destinés à faire de cet océan une zone de paix. Nous attendons avec impatience la convocation de la conférence internationale sur l'océan Indien qui se tiendra l'année prochaine. En outre, nous accueillerons un séminaire international sur l'océan Indien et la mer Rouge au début de l'année prochaine. Des personnalités éminentes provenant de toutes les régions du monde assisteront à ce séminaire qui est organisé par notre gouvernement en coopération avec l'Organisation de solidarité afro-asiatique.

Dans le cadre des Nations Unies, nous sommes fiers de voir que nos efforts seront rehaussés en raison de cet important forum international par la confiance que nous a manifestée le groupe des Etats d'Asie en nous faisant l'honneur de le représenter au Conseil de sécurité au cours du mandat de 1990-1991. Nous comprenons pleinement l'ampleur de cette responsabilité et nous tenons à réaffirmer que nous n'épargnerons aucun effort pour l'assumer. Nous représenterons la position arabe et transmettrons l'écho de la voix de l'Asie. Nous refléterons les principes régissant le Mouvement des pays non alignés et la volonté de la communauté internationale de maintenir la paix et la sécurité internationales en coopération et en coordination avec les autres membres du Conseil de sécurité.

M. NDINGA-OBA (Congo) : L'année qui s'achève vient de faire la démonstration du caractère perfectible de la vie internationale. Bon nombre de situations qui hier paraissaient inextricables connaissent aujourd'hui une évolution positive. Le Congo salue ce vent de changement qui souffle depuis quelque temps à travers le monde, à la faveur du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, vent qui a bouleversé les schémas traditionnels de perception de la vie politique mondiale et créé de nouvelles perspectives de paix et de coopération.

Cependant force est de reconnaître que l'évolution favorable ainsi observée au plan politique n'a pas encore produit les effets d'entraînement souhaités sur les questions de développement. Je pense notamment aux questions liées à la situation économique internationale, à la protection de l'environnement, au trafic de stupéfiants. Malgré la persistance de ces problèmes, permettez-moi d'associer les espérances de la République populaire du Congo à celles déjà exprimées par les éminents orateurs qui m'ont précédé et qui ont en commun l'aspiration à un monde épris de paix, de liberté et de justice.

A ce stade, il m'est agréable de vous présenter, Monsieur le Président, mes très vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de notre organisation. Le choix porté sur votre personne est à la mesure de l'hommage que la communauté internationale a tenu à rendre au Nigéria, pays avec lequel la République populaire du Congo entretient d'excellentes relations d'amitié, de fraternité et de coopération et qui doit sa vocation d'ouverture à sa disponibilité naturelle à faire corps avec les Nations Unies, chaque fois que la situation l'exige.

Qu'il me soit permis de féliciter également M. Caputo, votre prédécesseur, dont la compétence et l'intelligence dans la conduite des travaux de la dernière session lui ont valu l'estime de toute notre assemblée. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

Nous exprimons notre reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de notre organisation, ce grand homme, dévoué à la cause de la paix, qui, en dépit des difficultés conjoncturelles actuelles, assume ses fonctions avec courage et détermination.

M. Ndinga-Oba (Congo)

L'Organisation des Nations Unies, creuset de toutes les nations, et tribune privilégiée de la défense des causes justes dont l'ambition légitime est d'être au service des hommes et des Etats, vit de manière plus intense les convulsions qui secouent la communauté internationale, ce qui doit inciter tous les Etats Membres à soutenir ses efforts dans la recherche de solutions aux problèmes vitaux de l'humanité.

En effet, les crises et les conflits qui bouleversent le monde justifient notre quête perpétuelle de l'équilibre, de la sécurité et de la paix, et notre aspiration à un ordre plus juste et plus équitable, conditions nécessaires et indispensables à l'édification d'un cadre idéal de solidarité agissante impliquant la tolérance, le droit à la différence, la justice et l'acceptation mutuelle ainsi que le progrès pour tous.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est impérieux de doter notre organisation des moyens de son fonctionnement et de la capacité dont elle a besoin pour garantir le maintien de la paix entre les nations. Nous nous réjouissons en conséquence de ce que la crise du multilatéralisme tant redoutée il y a quelques années ait fait place à la relance de la diplomatie multilatérale. Puisse cette prise de conscience continuer à nous guider et permettre à l'Organisation de gagner les batailles qu'elle est tenue de livrer, et de relever les nombreux défis auxquels elle doit faire face.

La question du désarmement nous préoccupe tous. Face au danger que représente l'arme nucléaire, la signature en décembre 1987 du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et sa mise en oeuvre constituent un acte de haute portée historique pour la consolidation de la paix dans le monde. Nous souhaitons que la réduction de moitié des armes nucléaires stratégiques devienne une réalité. Tous les pays dotés d'armes nucléaires devraient participer à ce processus de désarmement.

De même, mon pays exprime son soutien à l'initiative prise par certains Membres de notre organisation, demandant la convocation d'une conférence des Etats parties au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires en vue d'examiner les amendements qui le transformeraient en un traité portant interdiction complète des essais nucléaires.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Ma délégation accueille avec satisfaction les déclarations faites ici, il y a quelques jours, par le Président Bush et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Chevardnadze, au sujet de l'interdiction des armes chimiques, en appui aux conclusions de la Conférence de Paris, tenue en janvier 1989, et au cours de laquelle 149 pays, dont le Congo, ont pris l'engagement solennel de ne pas utiliser les armes chimiques.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Les médias nous ont montré des images atroces sur l'utilisation de telles armes au cours des conflits récents. N'est-ce pas là l'occasion d'exhorter les participants à la Conférence de Genève à faire aboutir le plus rapidement possible les négociations, en vue de parvenir à la conclusion d'un accord international interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques.

Le climat de détente et l'amorce du dialogue constructif qui prévalent à l'heure actuelle nous incitent à l'optimisme. Résolument attaché à la paix, à la justice, à la concorde nationale et à la démocratie, comme l'illustrent les conclusions du dernier congrès de notre parti et les résultats des élections législatives du 24 septembre 1989, mon pays ne peut que se réjouir des perspectives de paix qui se dessinent un peu partout où couvaient des foyers de tension.

En Amérique centrale et dans les Caraïbes, nous nous félicitons des résultats des démarches laborieuses des chefs d'Etat et de gouvernement de la sous-région engagées depuis Esquipulas II et qui ont abouti récemment à la Déclaration de Tela, le 7 août 1989. Cette évolution commande que tous les autres Etats s'abstiennent de toute action de nature à entraver cette dynamique. Nous suivons avec un intérêt tout particulier le processus de démocratisation qui s'y déroule et auquel la communauté internationale se doit d'apporter son soutien.

En Asie du Sud-Est, nombre d'initiatives prises au cours de cette année annoncent un tournant décisif et significatif sur le plan politique. La politique de réconciliation nationale amorcée au Kampuchea mérite d'être poursuivie. L'ouverture des négociations de paix à travers les réunions de Jakarta et de Paris est une entreprise qu'il faut saluer et encourager.

En Afghanistan, grâce aux efforts du Secrétaire général et des parties en présence, un pas important a été franchi avec la signature des Accords de Genève, le 14 avril 1988. En l'absence d'un cessez-le-feu effectif et devant la recrudescence des hostilités, mon pays réaffirme son attachement aux Accords de Genève, seule base acceptable du règlement de ce conflit.

Dans la péninsule Coréenne, nous enregistrons avec satisfaction les efforts déployés en vue du rapprochement entre le Nord et le Sud, prélude à la réunification pacifique de la Corée.

S'agissant de l'Iran et de l'Iraq, les négociations de paix dans lesquelles ces deux pays sont engagés constituent un espoir que chacun doit s'attacher à consolider. La République populaire du Congo soutient la poursuite des pourparlers

M. Ndinga-Oba (Congo)

de paix pour la mise en oeuvre totale de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et espère que les problèmes connexes n'entraveront pas les efforts de paix entrepris par la communauté internationale.

Concernant la question chypriote, mon pays se félicite de la volonté des dirigeants des communautés chypriotes grecque et turque qui, grâce aux bons offices du Secrétaire général de l'ONU, ont pris l'engagement de travailler sans relâche à la conclusion d'un accord global sauvegardant la paix et l'unité nationale dans ce pays.

En Afrique du Nord, les contacts pris entre le Gouvernement marocain et le Front Polisario augurent d'une ère de paix et de stabilité dans cette région. Le référendum prévu par les différentes résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des Nations Unies permettra de régler la question fondamentale de l'autodétermination du peuple sahraoui. Les efforts du Secrétaire général de l'ONU, qui oeuvre sans relâche dans cette perspective, méritent l'encouragement de notre pays et, partant, de l'ensemble de la communauté internationale. Puisse le dialogue amorcé se poursuivre sous de meilleurs auspices.

C'est dans le même ordre d'idées que se situe le soutien que mon pays apporte aux efforts de paix entrepris dans la corne de l'Afrique, particulièrement en Ethiopie et au Soudan.

L'accord-cadre signé entre la Libye et le Tchad le 7 septembre dernier à Alger pour mettre fin au différend qui oppose ces deux pays, constitue pour ma délégation la voie idéale vers un règlement définitif de ce conflit. Nous restons persuadés que, désormais, un climat de sérénité, de compréhension et de bon voisinage présidera aux relations entre les deux pays.

Si les situations évoquées illustrent le climat de détente favorable à l'amélioration des relations internationales, force est de reconnaître que celles-ci demeurent précaires, comme l'atteste la persistance de certains foyers de tension à travers le monde.

En effet, au Moyen-Orient, la situation demeure des plus préoccupantes. Cette situation, dont l'épicentre reste l'épineux problème palestinien, connaît un blocage presque total. L'on aurait pu penser qu'après les concessions faites par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, une nouvelle dynamique aurait pu se déclencher en faveur de la relance du processus de paix et de l'amorce d'un dialogue entre Israéliens et Palestiniens.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Tout au contraire, on assiste à un redoublement de la violence contre le peuple palestinien. L'Intifada, symbole de la résistance du peuple palestinien à l'occupation de sa patrie, exprime la volonté de ce peuple de bâtir une nation libre et indépendante. Le Congo, qui a reconnu l'Etat palestinien proclamé en novembre dernier à Alger, à l'issue de la réunion du Conseil national palestinien, estime que l'instauration d'une paix durable dans cette région passe par la libération des territoires occupés.

Mon pays considère que la tenue d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sous l'égide de l'ONU, avec la participation de toutes les parties, y compris l'OLP, est le seul cadre approprié pour les négociations permettant au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et garantissant le droit de tous les Etats de la région de vivre dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

C'est avec le coeur meurtri que je voudrais parler du Liban, un nom qui, il y a à peine une quinzaine d'années, évoquait la joie de vivre et qui, aujourd'hui, est synonyme de guerre. Ni le cessez-le-feu de la Ligue arabe, ni celui de l'ONU, n'ont pu obtenir l'arrêt effectif des combats, rendant ainsi plus difficile la mission du Comité des bons offices de la Ligue arabe. Au peuple libanais, victime d'ingérences extérieures, nous réaffirmons notre solidarité et soutenons les efforts du Comité tripartite des chefs d'Etat arabes qui visent à y ramener la paix.

Comme vous le savez, la situation en Afrique australe constitue pour mon pays une préoccupation majeure. A la mesure de ses moyens, le peuple congolais, sous la conduite du Président Denis Sassou Nguesso, apporte son concours à l'instauration d'une paix globale et durable dans la région.

M. Ndinga-Oba (Congo)

En effet, après avoir oeuvré pour la conclusion du Protocole de Brazzaville et des accords de New York, le Président Denis Sassou Nguesso n'épargne aucun effort pour parvenir, de concert avec d'autres chefs d'Etat, à l'élimination totale et définitive de tous les facteurs générateurs de tension et de conflit en Angola, en Afrique du Sud et dans tous les autres pays de l'Afrique australe. A ce titre des observateurs congolais prennent part, sous l'égide des Nations Unies, à la mise en oeuvre sur le terrain de certains de ces accords. Le Congo participe activement au processus de réconciliation nationale en Angola et soutient les espoirs nés du Sommet de Gbadolite, du 22 juin 1989. C'est ici le lieu de lancer un appel à la communauté internationale et à tous les amis du peuple angolais pour le soutien des efforts du Gouvernement, du peuple et de tous les fils de l'Angola, efforts tendant à la réconciliation nationale et à la reconstruction du pays.

En effet, cinq siècles de colonisation, 33 années de guerre de libération, 14 années de conflits internes, n'est-ce pas là un tribut trop lourd pour un peuple qui n'aspire qu'à vivre en paix pour se consacrer aux tâches de développement de son pays?

S'agissant de la République populaire du Mozambique, nous sommes convaincus que la politique de réconciliation nationale, engagée par le Président Joachim Alberto Chissano et le FRELIMO, assurera à ce pays frère une paix véritable indispensable à sa reconstruction.

En Namibie, un événement historique pointe à l'horizon : l'indépendance de ce pays frère, après de longues années de lutte héroïque du peuple namibien, sous l'égide de la SWAPO, contre les forces d'occupation de l'Afrique du Sud. Nous invitons la communauté internationale à faire preuve de vigilance en vue de l'application intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies pour que soient réunies toutes les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et démocratiques. Il est évident que l'avènement d'une Namibie indépendante nécessitera de la part de la communauté internationale une assistance à la mesure des défis qui l'attendent relativement à la consolidation de la paix et à la reconstruction nationale.

En fondant son existence sur la politique de développement séparé des races, l'Afrique du Sud entretient un anachronisme indigne des temps modernes. Les récents changements intervenus à la tête du régime sud-africain et les élections législatives excluant la majorité noire qui ont suivi n'ont fondamentalement rien changé dans la perception que nous nous faisons de la nature même de ce régime.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Ni le discours du nouveau gouvernement qui se veut rassurant, ni les réformes annoncées ne peuvent ébranler l'opinion internationale résolue à abolir l'apartheid, crime contre l'humanité. L'apartheid ne peut pas être réformé, il doit être éradiqué. Ce que la communauté internationale attend du Gouvernement sud-africain, c'est la preuve de sa volonté, de sa bonne foi et de sa capacité à mettre fin à l'apartheid, comme le veulent les pays non alignés et l'OUA à travers la Déclaration du Comité ad hoc des chefs d'Etat sur l'Afrique australe, dont mon pays est membre.

La paix et la sécurité en Afrique du Sud passent par la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques, la levée de l'état d'urgence, la restauration de tous les droits civiques pour tous les citoyens et l'institution d'un régime véritablement démocratique ainsi que la cessation de toute politique de déstabilisation des pays de la sous-région.

Comme on le voit, la situation actuelle en Afrique du Sud, encore loin d'obéir aux exigences de la communauté internationale, ne peut qu'inciter au maintien et au renforcement des pressions politiques, économiques et financières contre le régime d'apartheid. Nous osons espérer que les comités nationaux de lutte anti-apartheid et la communauté internationale sauront dynamiser leur action et appuyer plus fermement les initiatives du Comité africain anti-apartheid dont mon pays a l'honneur d'assurer la présidence, de même que les efforts entrepris dans le cadre du Fonds AFRICA.

Comme nous le constatons tous, le terrorisme préoccupe actuellement le monde entier en raison des pertes énormes en vies humaines qu'il engendre. Mon pays, qui vient d'en être victime, avec la perte de 49 de ses citoyens, péris lors de l'attentat contre le DC-10 de la compagnie aérienne UTA, tient à condamner ce phénomène et invite la communauté internationale à engager une lutte sans merci contre ce fléau en vue de son élimination.

Le problème de la drogue atteint aujourd'hui des proportions inquiétantes. Les effets ravageurs qui l'accompagnent touchent de nombreux pays de par le monde. Le lien établi entre la drogue et le crime menace la sécurité même des Etats. L'Afrique, longtemps considérée en marge du trafic de la drogue, s'insère peu à peu dans ce processus abominable.

Il est donc indispensable de renforcer la coopération internationale et de soutenir les efforts déployés ces derniers temps pour endiguer ces phénomènes qui visent la désintégration de nos Etats. C'est dans cet esprit que s'inscrit la

M. Ndinga-Oba (Congo)

tenue à Brazzaville, en avril dernier, d'un séminaire international sur les législations portant sur la lutte contre la drogue, séminaire ayant regroupé 14 pays africains et à l'issue duquel s'est dégagée l'impérieuse nécessité d'élaborer et d'harmoniser les législations nationales sous l'égide des Nations Unies.

Depuis près de deux ans, le relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest, et ses conséquences bénéfiques sur les conflits régionaux, a donné à juste titre les raisons de croire à l'amorce d'une ère nouvelle de dialogue et de paix. Le nouveau climat politique de détente qui en résulte, avons-nous espéré, prédispose tout naturellement la communauté internationale à se lancer dans la recherche de solutions concertées aux problèmes cruciaux de l'économie mondiale, dont les incertitudes pèsent dangereusement sur l'avenir des pays en développement. Tous les rapports dépeignent unanimement un tableau fort contrasté de l'économie mondiale. Pendant que les pays industrialisés continuent d'enregistrer une croissance soutenue, la plupart des pays en développement s'enlisent dans la stagnation, voire dans la récession.

Par ailleurs, l'ampleur de l'endettement extérieur des pays en développement, qui, en l'espace de sept ans seulement, est passé de 800 milliards de dollars en 1982 à 1 320 milliards de dollars en 1988, a conforté la dégradation de leur situation économique et sociale par un arrêt brutal de la croissance et un recul sans précédent du niveau de vie des populations. Dans de nombreux cas, les programmes d'austérité prolongés ont engendré la violence, attisé l'insécurité et le chômage qui affecte particulièrement les couches les plus larges et les plus vulnérables de la société.

Certes, des mesures et initiatives ont été prises pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement. Mon pays s'en félicite. Encore faudrait-il déplorer le fait qu'elles excluent souvent les pays dits à revenu intermédiaire, comme le Congo, qui pourtant entretiennent les coefficients les plus élevés. Mais face à la gravité du problème, ces mesures s'avèrent insuffisantes au regard des objectifs à long terme du développement, celles-ci devraient relever d'une stratégie globale et intégrée, dans l'esprit bien compris de la responsabilité partagée.

La réduction de la dette à l'ordre du jour dans cette enceinte et dans d'autres instances ne peut susciter des espoirs réels sans être assortie d'un apport substantiel de nouvelles ressources financières appropriées. Cet apport

M. Ndinga-Oba (Congo)

constitue une dimension essentielle de toute politique en matière d'allégement de la dette, particulièrement au moment où nous notons avec regret une tendance préoccupante à la contraction des mouvements financiers, caractérisée notamment par la stagnation de l'aide publique au développement et le tarissement de flux financiers commerciaux, alors que paradoxalement le transfert net de ressources financières des pays en développement vers les pays développés n'a cessé d'augmenter pour atteindre 43 milliards de dollars en 1988.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Par ailleurs, la persistance de la détérioration de la situation économique et sociale en Afrique, exacerbée par la crise de la dette, conforte la pertinence et l'actualité de la position commune sur la dette africaine, adoptée en 1987 lors du troisième Sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cette dette, estimée en 1988 à 230 milliards de dollars, absorbe une part considérable des recettes d'exportation des pays africains.

La crise économique mondiale a réduit la capacité de nos pays à participer activement au commerce mondial. Nos produits souffrent de l'instabilité des marchés des pays développés et de la montée du protectionnisme; le fléchissement accentué et continu des prix des produits de base exportés par les pays en développement ainsi que la détérioration des termes de l'échange ont engendré des difficultés préjudiciables à la balance des paiements et abouti à un transfert négatif de ressources.

Les exportations demeurent incontestablement l'un des principaux moyens pour les pays en développement d'atteindre la croissance économique, d'où la nécessité d'oeuvrer de manière concertée pour un système commercial international juste et équitable.

A cet égard, mon pays accorde une importance particulière au tour de négociations de l'Uruguay, qui vise, à terme, le renforcement du système commercial multilatéral.

La solidarité humaine suggère de donner la priorité aux pays les plus démunis. Voici trois ans, dans cette enceinte même, à l'appel de l'Afrique, la communauté internationale avait répondu par l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Mais ce continent, qui compte le plus grand nombre de pays les moins avancés, continue encore de subir les effets néfastes d'une crise économique dont elle ne contrôle pas les causes et qui frustre tous les efforts de relance économique des gouvernements africains.

L'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a conclu, en 1988, à une réponse inappropriée et insuffisante de la communauté internationale; en dépit des réformes entreprises au prix de risques politiques élevés et de coûts sociaux considérables, la relance économique que devaient inspirer ces politiques demeure hors de portée.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Le Congo, en ce qui le concerne, a appliqué courageusement, et dans des conditions extrêmement contraignantes, le Programme d'ajustement structurel renforcé, élaboré avec la collaboration du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de ses créanciers. Malheureusement, ces efforts déployés demeurent sans effets significatifs, et nous souhaitons de nos partenaires plus de compréhension pour que se réalise la relance économique de notre pays.

Le cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et des transformations économiques, élaboré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et approuvé par le Sommet de l'OUA au mois de juillet dernier, mérite l'attention de la communauté internationale.

La détérioration de l'environnement requiert indubitablement le renforcement de la coopération internationale. Notre organisation offre à cet effet un cadre idéal de concertation et de coordination de nos efforts dans ce domaine. Mais encore faudrait-il observer que la tendance consistant à singulariser la dégradation de l'environnement comme un phénomène isolé élude certaines données du problème. La question de la protection de l'environnement, à notre avis, s'intègre dans le processus même du développement. C'est dans ce contexte qu'au Congo, toute une structure gouvernementale est chargée du problème de l'environnement. Celle-ci conçoit et exécute la politique nationale en matière de protection de l'environnement.

Par exemple, le 6 mars de chaque année, le Congo célèbre la Journée de l'arbre, symbole d'une politique de reboisement, politique qui s'effectue sur une plus grande échelle par des services spécialisés.

Les pays à qui l'on reconnaît la responsabilité principale dans la pollution du milieu ambiant se doivent d'apporter leur concours aux pays en développement dans leurs efforts de protection de l'environnement par un apport de ressources financières additionnelles et le transfert de technologies adéquates et écologiquement saines.

Nous nous acheminons vers la fin d'une décennie, une décennie faite de frustrations pour les pays en développement, mais qui ouvre cependant des perspectives combien prometteuses.

Aussi, le regard tourné vers le futur, fondons-nous l'espoir qu'à l'instar des relations politiques, la confrontation cédera le pas au dialogue entre riches et pauvres, un dialogue constructif pour un nouvel ordre plus juste et plus équitable.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies a inscrit des échéances importantes, parmi lesquelles nous notons : la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale et, particulièrement, à la réactivation de la croissance économique et du développement des pays en développement, prévue en avril 1990, session importante s'il en est, car elle comporte des enjeux décisifs pour l'économie mondiale; la stratégie internationale pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 1991-2000, décennie charnière qui devrait conduire l'humanité à la porte du troisième millénaire dans un élan de solidarité et de coopération pour un monde meilleur.

Mais bâtir ce monde implique la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. A ce défi, la communauté internationale, à travers cette organisation universelle, devrait donner des réponses décisives, confortées par un véritable contrat de solidarité entre les riches et les pauvres, entre le Nord et le Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je sais que l'Assemblée générale décide de sa propre procédure, mais je me rappelle qu'elle avait pris à l'unanimité, il y a quelques années, une décision par laquelle elle demandait que l'on s'abstienne de présenter des félicitations dans la salle. Lorsque j'ai assumé la présidence, j'ai réitéré cette décision à deux reprises au moins.

Je suis peut-être militaire mais je ne suis pas stupide. Et, ayant été Ministre des affaires étrangères, je sais à quel point il est important pour chacun de savoir que ses collègues ont apprécié ce qu'il vient de dire et l'expriment en venant le féliciter. Donc, je vais être réaliste et je vais présenter une proposition à l'Assemblée.

Il y a six travées dans la salle de l'Assemblée générale, trois à gauche, trois à droite. Supposons que nous fassions ceci : si un orateur vient de l'une des trois travées de gauche - même s'il vient du premier rang, comme Singapour, le Sierra Leone ou les Iles Salomon -, après son intervention, il se dirige vers le foyer de gauche et revient à son siège par le fond de la salle. De cette façon, il peut voir les représentants qui désirent le féliciter et peut donc s'arrêter dans le foyer de gauche. S'il vient d'une des travées de droite, il fait l'inverse - il s'arrête dans le foyer de droite, où les personnes peuvent lui présenter leurs félicitations, et fait ensuite le détour pour regagner son siège. En d'autres termes, une voie à sens unique qui ne gênerait pas ceux qui se trouvent dans le centre de la salle. Nous devrions agir ainsi par considération pour l'orateur suivant, qui a le droit de s'adresser à une audience attentive dans une atmosphère calme.

Puisque nous semblons incapables de nous en tenir à notre propre décision, adoptons un pis-aller. J'estime que les orateurs ont le droit d'intervenir devant une audience attentive dans une atmosphère sereine.

Etant donné qu'il ne semble pas y avoir d'observations, je déclare ma proposition adoptée par acclamation.

J'espère que nous respecterons notre décision. Je veux croire que l'Assemblée s'en tiendra cette fois-ci à sa décision. Je suis sûr que si nous essayons d'appliquer cette procédure une ou deux fois, elle nous deviendra familière.

Je demanderai à l'orateur suivant, le représentant de l'Angola, d'essayer cette procédure lorsqu'il aura terminé son intervention.

M. VAN JUNEM (Angola) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur, aujourd'hui, de prendre la parole pour la première fois devant l'Assemblée et je voudrais vous adresser, en mon nom et au nom de la République populaire d'Angola, nos salutations et vous souhaiter tout succès durant cette quarante-quatrième session de l'Assemblée. Nous sommes certains que vos compétences et votre expérience diplomatique contribueront grandement au succès de nos travaux.

Nous voudrions également exprimer nos félicitations à M. Dante Caputo, Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, qui a présidé la session précédente avec intelligence et perspicacité, contribuant, comme nous le savons tous, à son succès.

Nous tenons à exprimer au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, nos félicitations les plus sincères, en particulier pour la façon exemplaire dont il a participé au processus de recherche de la paix et de la prospérité pour toute l'humanité en dépit de tous les problèmes d'ordre politique, économique et autres auxquels se heurte notre organisation.

Quelques jours seulement se sont écoulés depuis la neuvième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue sous le signe de la modération. Cette conférence a eu lieu à un moment où des changements positifs se produisaient dans les relations internationales. C'est une situation qui nous satisfait car nous pouvons dire maintenant que la période de la guerre froide est révolue. Les superpuissances semblent avoir établi entre elles des relations orientées vers la fin de l'affrontement et vers la réduction et le démantèlement progressifs de leurs arsenaux respectifs, y compris les arsenaux nucléaires.

Ces négociations entre les principales puissances mondiales sur la réduction des armements et le désarmement doivent être encouragées et appuyées par tous les courants d'opinion dans nos pays et dans le monde entier, étant donné que le droit de choisir entre la guerre et la paix mondiale ne devrait pas être réservé à un seul pays ou à un petit groupe de pays.

La paix fait partie du patrimoine de toute l'humanité, qui doit lutter comme un seul bloc pour sauvegarder la paix. La paix est une condition indispensable au développement et au bonheur et au bien-être de tous. La paix, la stabilité et la sécurité sont inséparables, et comme nous vivons dans un monde interdépendant, l'engagement actif de tous les pays s'impose pour résoudre les problèmes mondiaux.

M. Van Dunem (Angola)

Les résultats obtenus lors des pourparlers de Reykjavik ont ouvert d'importantes perspectives de paix pour les peuples dans le monde entier et souligné une tendance déjà forte à la détente dans les relations internationales et au recours au dialogue et à la négociation comme moyen permettant de régler les différends, de mettre un terme aux conflits et d'éliminer les foyers de tension qui existent dans de nombreuses parties du monde.

Cette nouvelle tendance encourage les peuples de l'Afrique à se lancer dans une lutte courageuse pour éliminer les derniers vestiges du colonialisme et du racisme. Conscient de cette réalité, le régime sud-africain, appuyé par certaines puissances occidentales, se livre à une agression armée et à des actes de sabotage, combinant l'action directe avec la participation de mercenaires et de groupes de fantoches, contre les pays de la région, dans le double dessein d'entraver la lutte menée par les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO) et l'African National Congress (ANC), leurs seuls et légitimes représentants, et de déstabiliser les pays souverains de l'Afrique australe en vue de promouvoir la subversion et de créer des conditions qui permettent d'imposer des gouvernements néo-coloniaux à la solde des puissances occidentales.

La République populaire d'Angola, pays qui lutte pour gagner le combat contre le sous-développement coûte que coûte en vue d'améliorer les conditions sociales et le niveau de vie de sa population, ne peut s'isoler du contexte politique de la région. Nous apportons notre contribution à la solution des problèmes qui assaillent la région australe de notre continent dans le contexte des pays de première ligne, auxquels notre pays fournit un appui constant dans le cadre des mesures diplomatiques et politiques qui ont été prises pour trouver une juste solution au problème de la décolonisation de la Namibie et à l'élimination du système odieux de l'apartheid. En raison de cette attitude, l'Angola est victime d'agressions armées constantes.

M. Van Dunem (Angola)

Le climat d'extrême violence armée, entretenu par les agresseurs d'Afrique du Sud, a été à l'origine, tout compte fait, de remarquables exploits de la part des Angolais, tels que les victoires de Cuito Canavale, Tchipa, Calueque et Ruacana, qui demeureront inscrites dans les glorieuses pages de l'histoire de notre résistance contre l'envahisseur. Dans cette lutte difficile, le peuple angolais a pu compter sur l'engagement actif de Cuba et sur l'appui de la communauté internationale, ce dont nous sommes très reconnaissants.

Le Gouvernement de la République populaire d'Angola a fait preuve de bonne foi et de compréhension dans la recherche de moyens qui permettraient de résoudre son conflit intérieur. Dans un esprit constructif et un clair témoignage de sa politique de paix, le Gouvernement angolais, le 22 juin de cette année, en présence de 18 chefs d'Etat africains réunis à Gbadolite, dans la République du Zaïre, a donné son accord à un cessez-le-feu qui devait entrer en vigueur le 24 juin 1989, à la suite d'intenses consultations avec divers pays africains concernant une série de principes inclus dans le plan de paix de l'Angola.

Le Président de la République du Zaïre nous a fait savoir qu'il avait pris des contacts avec Savimbi et l'UNITA et que ceux-ci avaient accepté les principes du règlement du problème intérieur de l'Angola. Ces principes sont les suivants : premièrement, la cessation de l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola; deuxièmement, la cessation des hostilités dans toutes les parties du territoire national, y compris la zone autour de la voie ferrée de Benguela, qui devrait être considérée comme une zone de paix et, en tant que telle, ne devrait être utilisée qu'à des fins pacifiques; troisièmement, le respect des dispositions du droit constitutionnel et d'autres lois fondamentales; quatrièmement, l'intégration des militants de l'UNITA dans la structure de l'Etat et dans d'autres institutions, conformément à leurs compétences; cinquièmement, l'acceptation d'un retrait temporaire et volontaire de Jonas Savimbi de la scène politique angolaise.

Malheureusement, après le sommet de Gbadolite, les événements ne se sont pas déroulés au même rythme et n'ont pas suivi une évolution positive, car les rebelles de l'UNITA n'ont pas mis fin à leurs actes de terrorisme ni à leurs déclarations et à leur propagande hostiles contre le Gouvernement légitime de l'Angola. En outre, leurs alliés traditionnels n'ont pas vraiment mis un terme à leur ingérence dans

M. Van Dunem (Angola)

les affaires intérieures de la République populaire d'Angola. Etant donné que nous participons à un processus de paix, la fourniture d'armes et l'aide financière accrue à Jonas Savimbi ne favorisent pas les progrès de ce processus.

Le fait que certains groupes angolais se prêtent à la réalisation des desseins du régime de Pretoria dans la guerre d'agression contre l'Angola prouve que la guerre contre notre pays est d'origine externe. C'est pourquoi nous regrettons que, en dépit de tous les engagements pris librement par l'Angola, non seulement dans la plate-forme de négociation globale du 17 novembre 1984, mais également dans le Protocole de Genève du 5 août 1988, et dans l'accord bilatéral conclu entre l'Angola et Cuba le 22 décembre 1988, relatif à l'exécution du retrait du contingent militaire cubain de la République populaire d'Angola, les rebelles de l'UNITA, malgré le cessez-le-feu conclu à Gbadolite, aient lancé diverses attaques et tendu des embuscades. Jusqu'à la fin du mois d'août, nous avons été victimes de 285 attaques contre la population civile et les forces armées, 199 embuscades, 127 explosions de mines antipersonnel et d'autres mines, la destruction de 58 transports de troupes par explosion de mines, 67 enlèvements, 56 cas de pillage, qui ont eu pour résultat 1 226 morts, 2 071 blessés, 705 disparus, un citoyen brésilien blessé, un citoyen philippin assassiné, 135 maisons détruites, 263 voitures hors d'usage et 1 107 têtes de bétail volées.

Cela témoigne nettement du comportement dangereux de l'UNITA, qui a ainsi montré qu'il continuait d'être un élément de déstabilisation, non seulement à l'intérieur de l'Angola, mais également dans l'ensemble de la région.

En outre, le Gouvernement de la République populaire d'Angola a soutenu toutes les initiatives qui contribueraient de facto à l'élimination du désaccord et de la guerre, afin de défendre les droits inaliénables des peuples à l'indépendance, à la souveraineté et au libre choix d'un système politique.

L'Afrique du Sud raciste, dans son rôle de gendarme de notre région, a déstabilisé économiquement les pays de la ligne de front et particulièrement les Républiques populaires d'Angola et du Mozambique. Les actes de ces bandits à la solde de l'Afrique du Sud visent à assurer que ces objectifs seront atteints et n'ont rien à voir avec les intérêts du peuple angolais. Pour cette raison, leurs actes ont pour cibles préférées l'infrastructure sociale et économique et les villages peuplés de citoyens paisibles, où les plus grandes exactions sont commises.

M. Van Dunem (Angola)

Compte tenu du rôle fondamental joué par les Nations Unies, le Gouvernement de l'Angola a informé le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et les pays Membres de l'évolution de la situation en Afrique australe en général et dans mon propre pays en particulier. Les visites du Secrétaire général en Angola ont permis au plus haut représentant de cette institution internationale de constater personnellement l'étendue de l'agression étrangère et les raisons pour lesquelles nous avons recours au droit à l'autodéfense.

Nous avons eu l'occasion de réitérer au Secrétaire général notre position concernant l'origine du conflit qui a dévasté notre sous-région et ceux qui en sont responsables. Mon gouvernement, conformément à sa politique de flexibilité et de respect à l'égard des principes qui gouvernent les relations entre Etats, politique dont il a déjà fait la démonstration, a présenté des propositions sérieuses en vue du rétablissement de la paix en Afrique australe.

Nous pensons que, une fois démantelé le système d'apartheid en Afrique du Sud, notre région entrera dans une période de paix nécessaire au développement et au progrès de son peuple, qui sera propice à la coopération régionale et internationale, en particulier lors de l'indépendance de la Namibie qui, nous l'espérons tous, sera réalisée conformément au calendrier initialement établi.

Le Gouvernement angolais ne ménagera aucun effort dans la recherche d'une solution politique du problème de l'apartheid, par le biais de pourparlers entre le gouvernement de Pretoria, l'African National Congress of South Africa (ANC) et d'autres forces politiques sérieuses en Afrique du Sud.

Aujourd'hui, la situation en Namibie présente un aspect différent. Avec la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978), un processus irréversible est déclenché depuis avril 1989. Nous espérons qu'il mettra un terme au dernier bastion du colonialisme sur le continent africain, en dépit des actes d'intimidation commis contre les militants et sympathisants de la South West Africa People's Organization (SWAPO), par les forces du Koevoet intégrées dans la police du sud-ouest africain, qui continuent d'opérer particulièrement dans le nord de la Namibie. Le Koevoet continue d'utiliser des tactiques antiémeutes ainsi que de déstabilisation dans le sud de l'Angola, en collaboration avec les éléments démobilisés des anciennes troupes territoriales - les forces territoriales du sud-ouest africain - et notamment les bataillons 54, 101, 201 et 202, qui sont stationnés au long de la frontière entre l'Angola et la Namibie où ils maintiennent des contacts étroits avec l'UNITA, en violation flagrante de l'accord tripartite.

M. Van Dunem (Angola)

Le Gouvernement de la République populaire d'Angola réitère son engagement total à l'égard du respect des accords de New York, aussi longtemps que les autres parties les respecteront aussi et que les efforts faits pour le passage de la Namibie du colonialisme à l'indépendance seront déployés dans des conditions de stabilité et de justice. A cette fin, conformément aux accords de New York susmentionnés concernant la paix dans le sud-ouest africain, nous tenons à mentionner que, d'une part, plus de 22 600 internationalistes de Cuba sont déjà rentrés dans leur pays et que, d'autre part, les éléments de la SWAPO se trouvent maintenant, comme il en a été décidé, au nord du 16e parallèle et sous le contrôle du représentant des Nations Unies en Angola.

M. Van Dunem (Angola)

Les efforts du Secrétaire général des Nations Unies dans la recherche d'une solution négociée et juste au conflit du Sahara occidental méritent l'encouragement du Gouvernement angolais. Nous espérons que les contacts, entre S. M. le Roi Hassan II du Maroc et le Front Polisario se poursuivront, ouvrant la voie à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

Une autre question présente autant d'importance pour le peuple et le Gouvernement de l'Angola : celle du peuple maubere, qui a lutté pendant 14 ans contre l'occupation étrangère de son territoire. Nous redisons, une fois de plus, notre reconnaissance au Gouvernement portugais pour la position qu'il a prise en tant que puissance administrante de ce territoire et nous prions instamment le Secrétaire général de faire tous les efforts nécessaires pour trouver une solution juste et durable, fondée sur les aspirations légitimes du peuple de ce territoire et sur les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Nous ne pouvons que louer les efforts des Coréens en faveur de la réunification pacifique de leur pays, sans intervention étrangère et fondée sur le dialogue et les consultations entre le Nord et le Sud, conformément aux principes établis dans la Déclaration conjointe Nord-Sud du 4 juillet 1972.

Nous saluons l'évolution positive vers le règlement de la situation au Kampuchea qui s'est traduite par des mesures prises par la République socialiste du Viet Nam quand elle a retiré ses forces stationnées au Kampuchea.

A la suite des Accords de Genève sur l'Afghanistan d'avril 1988, nous avons lancé un appel demandant aux signataires d'honorer leurs engagements en vue d'établir un climat de paix, de sécurité et de stabilité en Asie du Sud-Est.

Nous encourageons les Etats d'Amérique centrale à continuer dans la voie qu'ils ont choisie pour trouver des solutions politiques négociées. Nous sommes convaincus que les accords de paix conclus récemment au Honduras contribueront grandement à la mise en oeuvre des Accords d'Esquipulas II.

Nous réaffirmons notre solidarité active avec l'héroïque peuple palestinien qui, sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine, lutte vaillamment pour la libération de son territoire et pour la création d'un Etat indépendant comprenant l'ensemble du territoire de la Palestine, y compris Jérusalem.

M. Van Dunem (Angola)

Nous appuyons les efforts de la Commission tripartite créée par la Ligue des Etats arabes pour trouver une solution politique négociée au conflit fratricide du Liban.

Nous sommes sûrs que des changements appropriés auront lieu pour que la paix soit rétablie dans toutes les régions de la planète où persistent des hostilités et pour que le respect des droits des peuples et des Etats à la liberté et à l'indépendance nous mène sur la voie commune du développement économique et social.

En parlant du rôle joué par les Nations Unies, on ne peut oublier la contribution hautement positive des pays non alignés et de leur mouvement qui a grandement influencé la prise de mesures en faveur de la cessation de la course aux armements, de la réduction des arsenaux nucléaires et classiques et de la réduction progressive des foyers de tension régionaux.

Nous nous trouvons, une fois de plus, à la fin d'une décennie qui, malheureusement, a été marquée par une profonde stagnation du développement économique de nos pays. Dans certains pays, la situation économique est même plus grave qu'il y a 20 ans. Depuis la mise en oeuvre, en juin dernier, du Fonds commun des produits de base, sous les auspices de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, quelques succès ont été acquis dans le domaine du commerce international. Bien que les résultats obtenus ne soient pas assez significatifs pour effacer le spectre des échecs, ils nous encouragent dans notre lutte de longue haleine pour la création d'un nouvel ordre économique international.

C'est pour cette raison que nous voudrions réaffirmer notre engagement total à la convocation, en avril prochain, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique et, en particulier, à la relance de la croissance économique et du développement; cela marquerait sans aucun doute un pas important vers l'adoption d'une nouvelle stratégie internationale du développement qui, nous l'espérons tous, donnera des résultats meilleurs que les précédents.

En examinant à nouveau la situation économique actuelle de nos pays, nous sommes obligés d'exprimer notre profonde inquiétude devant l'aggravation des problèmes auxquels se heurte le système financier international et les conséquences qui en résultent pour les économies déjà faibles de nos pays. Des emprunts énormes, des taux d'intérêt élevés et la chute sans précédent du prix des produits de base ont aggravé le problème de la dette extérieure des pays en développement.

M. Van Dunem (Angola)

Ce problème a mis ces pays dans une situation tellement absurde qu'ils remboursent aujourd'hui aux pays développés et aux institutions internationales de financement plus qu'ils ne reçoivent en prêts. Cette situation, à mon avis, ne peut pas durer parce qu'elle menace la viabilité sociale, économique et même politique de notre existence en tant qu'Etats. Par conséquent, nous pensons qu'il est opportun et urgent de convoquer une conférence internationale sur les questions financières et monétaires pour trouver une solution à ce problème crucial.

Lorsque nous nous sommes réunis récemment à Belgrade pour le dernier sommet du Mouvement des pays non alignés, nous avons reconnu qu'il était vital d'accroître la coopération Sud-Sud pour résorber la crise économique dans laquelle nous nous trouvons - non pas comme une alternative à la coopération avec le Nord, qui est aussi une priorité, mais comme un moyen de trouver d'autres solutions à ce problème, un problème qui nous concerne tous et qui menace notre existence à tous.

Il est également fondamental à ce stade d'accorder une attention particulière au continent africain où la situation économique critique des Etats a atteint des niveaux sans précédent. La faim, la malnutrition, les épidémies et les catastrophes naturelles ont rendu impossible tout effort de développement économique, à telle enseigne qu'aujourd'hui, 26 des 36 pays les moins avancés du monde sont situés sur le continent africain.

Nous déplorons à ce propos la tiédeur de l'attitude de la communauté internationale qui a empêché le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement économique de l'Afrique de réussir en dépit des efforts déployés par les pays africains, parfois au prix de sacrifices sociaux énormes. A ces facteurs s'ajoute la dette extérieure exorbitante que doit rembourser le continent aujourd'hui, une dette qui a déjà dépassé la somme astronomique de 230 milliards de dollars, obligeant la plupart des pays africains à assurer un service de la dette qui n'est pas compatible avec leurs besoins de développement.

La détérioration croissante de l'environnement, l'appauvrissement de la couche d'ozone et, en particulier, le flux des déchets toxiques "exportés" par les pays développés vers les pays en développement ont retenu ces dernières années l'attention de la communauté internationale. La République populaire d'Angola condamne sans réserve toutes ces activités nuisibles qui sont incompatibles avec le développement économique déjà critique de ces pays. Nous soulignons l'importance,

M. Van Dunem (Angola)

voire l'urgence, qu'il y a à convoquer une deuxième conférence sur l'environnement et le développement, car nous sommes convaincus que c'est là une occasion idéale pour examiner ensemble ces questions.

La République populaire d'Angola, située dans la partie australe du continent africain, n'échappe malheureusement pas à la situation économique critique de ce continent. La République populaire d'Angola a adhéré récemment au Fonds monétaire international en tant que membre à part entière de cette importante institution financière internationale. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier très chaleureusement tous les pays qui, par leurs contributions, ont rendu notre adhésion possible. Nous ne nions pas l'importance de l'adhésion au Fonds monétaire international, notamment parce qu'elle est liée au succès du programme de redressement économique et financier que nous appliquons depuis plusieurs années en République populaire d'Angola.

M. Van Dunem (Angola)

Notre programme national de redressement économique donne la priorité à la restructuration de la dette extérieure, estimée à 4 milliards 966 millions de dollars des Etats-Unis, et au rééchelonnement de son remboursement en vue de rétablir les flux financiers des exportations et permettre un volume global des échanges compatible avec les niveaux nationaux de consommation et les investissements projetés.

Le programme insiste également sur les mesures destinées à attirer les investissements étrangers, essentiellement dans le secteur des exportations plutôt que dans celui des importations, afin, d'une part, de rétablir la production et, d'autre part, d'augmenter les salaires et la disponibilité des biens de consommation. La République populaire d'Angola est un pays ayant un énorme potentiel économique. Nous croyons pouvoir encore progresser dans ces domaines et dans notre quête de conditions de vie meilleures pour notre peuple.

Pour conclure, nous aimerions saisir cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale. Nous lui demandons son appui et réclamons son aide matérielle pour permettre à la République populaire d'Angola de mener à bien ses programmes destinés à compenser les effets de la guerre qui se font toujours sentir dans notre pays ainsi que nos pertes financières qui se chiffrent à plus de 12 milliards de dollars. La situation d'urgence que connaît la République populaire d'Angola est encore aggravée par la sécheresse qui sévit dans le sud et les inondations qui ont ravagé le nord.

A cet égard, une conférence sur la situation d'urgence a eu lieu le 22 septembre en Angola. Ses résultats positifs seront une contribution symbolique afin d'alléger les difficultés que connaissent les secteurs de la santé publique et de l'agriculture, qui ont besoin de toute urgence d'une aide supplémentaire.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous souhaiter à nouveau plein succès dans vos fonctions tout au long de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation angolaise.

M. UPADHYAY (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser, et d'adresser par votre intermédiaire aux représentants ici réunis, les salutations de mon auguste souverain, S. M. le Roi Birendra Bir Bikram Shah Dev, et ses meilleurs vœux de succès pour la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je suis heureux, au nom de la délégation du Népal et en mon nom propre, de vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la

M. Upadhyay (Népal)

quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Les questions complexes inscrites à notre ordre du jour exigent des qualités de dirigeant et de diplomate ainsi qu'une expérience que nous admirons en vous. Votre élection unanime atteste aussi du rôle important que votre grand pays, le Nigéria, continue à jouer dans la promotion de l'harmonie, de la coopération et de la paix internationales. Ma délégation se réjouit de travailler sous votre direction au succès de cette session.

Qu'il me soit également permis de dire notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, de la République argentine, pour la façon magistrale dont il a guidé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale. Il a plus que justifié la confiance placée en lui par la communauté internationale.

Bien que la chance des Nations Unies n'ait pas tout à fait tourné, nous avons fait beaucoup de chemin depuis que des problèmes de solvabilité et de viabilité ont été la cause d'une crise grave il y a quelques années seulement. Le regain de confiance en l'Organisation en tant qu'instrument irremplaçable pour régir les relations internationales et régler les problèmes internationaux est à la fois un remarquable accomplissement et un hommage durable rendu à la diplomatie patiente du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Il mérite notre gratitude et notre appui.

La présente session de l'Assemblée générale a lieu à un moment de grands changements sur la scène internationale. Il est réconfortant de voir disparaître la guerre froide. Dans l'un de ses rapports antérieurs, le Secrétaire général disait à juste titre que les bonnes relations entre les Etats les plus puissants étaient indispensables à la création de conditions dans lesquelles les nobles idéaux de la Charte pourraient être réalisés pour le bien de tous. Il semble qu'un premier pas ait été fait dans ce sens. Grâce au relâchement des tensions Est-Ouest, les Nations Unies sont appuyées par des sources puissantes capables de faire de l'Organisation un instrument efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, le cessez-le-feu dans la guerre du Golfe, l'exécution du plan pour l'indépendance de la Namibie et les récents événements au Kampuchea et en Amérique centrale ne sont que quelques exemples concrets de ce que l'Organisation est capable de faire grâce à la coopération de tous ses membres. Toutefois, comme les chances de progrès irréversibles dans ces domaines et d'autres sont pour le moins précaires, il nous faut être vigilants et accorder à l'Organisation toute l'attention qu'elle réclame.

M. Udaya (Népal)

Au moment où la communauté internationale se prépare à entrer dans le XXI^e siècle, il est encourageant de noter que les schismes du passé disparaissent et que de nombreux préjugés d'antan sont tombés. Malheureusement, rien ne nous garantit que la dynamique de la situation internationale, qui encourage un retour à une conduite des affaires internationales conforme aux principes de la Charte, soit irréversible. Nous pensons que la fluidité même de la situation mondiale actuelle risque de donner lieu à une nouvelle génération de menaces à la paix et à la sécurité internationales. Tandis que les rivalités entre les superpuissances s'atténuent et que leurs domaines d'affrontement disparaissent rapidement, nous craignons que des forces de l'aventurisme ne cherchent à combler ou à exploiter le vide ainsi créé. Nous pensons aussi que les incertitudes engendrées par la disparition rapide de la guerre froide ont donné beaucoup plus d'importance à la nécessité de respecter le principe fondamental de la non-intervention.

J'aimerais rappeler à cet égard la sombre évaluation de la situation des Etats petits et faibles que S. M. le Roi Birendra a faite au neuvième Sommet du Mouvement non aligné qui s'est achevé récemment à Belgrade :

"En fait, même à notre époque, les nations petites et faibles parmi nous restent exposées non seulement au sous-développement, mais également aux menaces à leur sécurité et à leur stabilité. Elles sont vulnérables à trop de forces qui échappent à leur contrôle, qu'il s'agisse de l'assaut des communications de masse ou de la menace de la diplomatie de la canonniers. Tandis que les forts poursuivent leur progrès économique, technique et militaire, les pays plus faibles et plus vulnérables doivent constamment lutter pour survivre. Voilà pourquoi nous pensons qu'il faut entendre leur voix, maintenir leur identité et garantir leur survie."*

Je devrais peut-être rappeler ici que le Népal a toujours rejeté le concept dépassé des "sphères d'influence". Nous rejetons énergiquement le corollaire pernicieux de cette doctrine démodée, à savoir que la sécurité des Etats plus grands et plus forts passe avant celle des plus faibles. Accepter un tel concept reviendrait non seulement à tourner en dérision les principes de la Charte des Nations Unies, mais à se rapprocher de l'apocalypse que l'Organisation mondiale s'est efforcée d'empêcher jusqu'ici avec succès.

* M. Hurst (Antigua-et-Barbuda), Vice-Président, assume la présidence.

M. Upadhyay (Népal)

Le Népal appuiera par conséquent toute action concertée des Nations Unies pour examiner sérieusement les moyens pratiques d'utiliser plus efficacement les mécanismes existants de l'Organisation pour répondre aux besoins créés par les impératifs d'une situation internationale qui connaît un certain dégel, mais reste imprévisible. Nous nous félicitons de l'initiative des Maldives d'inclure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale une question intitulée "Protection et sécurité des petits Etats". Nous avons étudié avec grand intérêt leur proposition de renforcer la sécurité des petits Etats en mettant notamment au point un mécanisme dans le cadre des Nations Unies qui serait à même de répondre rapidement dans le cas où la sécurité d'un petit Etat serait menacée.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler la proposition de S. M. le Roi Birendra de déclarer le Népal zone de paix. C'est une proposition, je suis heureux de le dire, qui a obtenu l'approbation précieuse de 110 Etats Membres de l'Organisation, ce dont je leur suis profondément reconnaissant. Nous avons toujours soutenu que la proposition de faire du Népal une zone de paix - corollaire naturel de notre politique d'adhésion scrupuleuse aux principes de la Charte des Nations Unies et du non-alignement - serait une adjonction utile à l'ensemble de mesures déjà adoptées pour instaurer la confiance. Nous croyons que la proposition du Népal sera reconnue par la communauté internationale comme un exemple pratique de la manière dont les petits Etats peuvent sauvegarder leur sécurité et mobiliser ainsi toutes leurs énergies et leurs ressources limitées pour faire face aux redoutables défis du développement.

L'importance des Nations Unies s'affirme de la manière la plus tangible lorsqu'il s'agit des problèmes qui transcendent les frontières nationales. L'environnement, et les preuves croissantes de changement climatique dans le monde, est l'un de ces problèmes qui invite notre attention urgente. Le Népal a toujours été un partisan actif des initiatives liées à la conservation de l'environnement naturel de l'homme et il attend avec intérêt de participer à la prochaine conférence de haut niveau des Nations Unies sur le développement et l'environnement, prévue pour 1992.

Je voudrais saisir cette occasion pour inviter la communauté internationale à porter son attention sur les problèmes écologiques particuliers de mon pays sans littoral et en grande partie montagneux. La délégation du Népal a souligné année après année aux sessions de l'Assemblée générale qu'il est urgent de s'attaquer au

M. Upadhyay (Népal)

grave problème de la dégradation écologique des contreforts de l'Himalaya, en procédant tout d'abord à une campagne de reboisement à une échelle appropriée pour compléter nos propres efforts, qui bien que déterminés sont nécessairement limités. Un tel projet permettrait, à notre avis, non seulement de faire échec à l'"exportation" annuelle non planifiée d'environ 250 mètres cubes de couche arable précieuse du Népal vers la baie du Bengale, mais également d'aider dans une grande mesure à empêcher les tragiques récurrences annuelles de déluge, de dévastation et de désespoir dans les plaines indo-gangétiques densément peuplées de l'Inde et du Bangladesh, en aval du Népal. Je voudrais ajouter qu'un tel programme basé sur une assistance internationale, qui permettrait de fournir une couverture verdoyante aux pentes inférieures de l'Himalaya, actuellement largement dénudées, aurait un effet des plus bénéfiques sur la conservation du cycle climatique habituel des pluies abondantes de la mousson pendant trois à quatre mois par an qui soutiennent la vie de centaines de millions de personnes dans notre région. Les premiers signes de changement climatique et de désertification commencent déjà à apparaître dans les contreforts de l'Himalaya, parallèlement à un appauvrissement de la couverture forestière, et nous pensons que ce n'est que grâce à un effort de reboisement bien planifié et adéquatement financé que l'on pourra empêcher des changements drastiques dans le climat - y compris dans les cycles et les quantités hygrométriques - qui nous menacent.

C'est dans ce contexte alarmant que je dois informer les membres de l'Assemblée que depuis le 23 mars de cette année, nous sommes obligés d'abattre nos forêts déjà en régression. Privé de combustible fossile et dépendant des autres pour ses importations d'essence et de produits pétroliers pour satisfaire ses besoins en énergie, le Népal n'a pas d'autre recours. Nous sommes en train de perdre ce qui reste de nos forêts jadis abondantes au taux alarmant de 240 hectares par jour pour satisfaire nos demandes en bois de chauffage.

Une autre option - plus coûteuse - pour mettre fin au processus du déboisement en vue de répondre aux demandes d'énergie de la population croissante du Népal, est d'exploiter nos abondantes ressources hydrauliques pour produire de l'énergie. Avec une assistance internationale appropriée, non seulement le besoin du Népal concernant la fourniture de bois de chauffage serait éliminé et les importations de produits pétroliers dramatiquement réduites, mais on pourrait même envisager

M. Upadhyay (Népal)

l'exportation des ressources en énergie non polluantes. Je voudrais rappeler la proposition de S. M. le Roi Birendra en 1977, indiquant que le Népal était prêt à coopérer dans une entreprise commune avec les pays de notre région en vue d'exploiter nos ressources hydrauliques pour le bien collectif de nos populations.

Le double danger des changements climatiques causés par l'homme et de la dégradation écologique grave des contreforts de la chaîne népalaise de l'Himalaya est lié, dans notre cas, à la situation géographique du Népal qui est un pays sans littoral. Ce handicap physique frappe une dizaine de pays en développement, mais il n'est pas étonnant que la plupart des pays les moins avancés soient aussi des pays sans littoral. Le manque d'accès souverain à la mer et ses conséquences, exacerbé par le fait que les marchés étrangers sont très éloignés et que les possibilités de transit sont généralement fort limitées, élève le coût du fret à des niveaux non rentables, augmente la durée du transport et accroît ses risques. En somme, ces pays sont gravement touchés dans leur survie même, surtout si les mesures prises par les pays de transit ont pour résultat de refuser ou de retarder le transit sans restrictions de marchandises et de services vers ces pays.

C'est pourquoi le Népal s'est toujours fait le champion de la cause des pays en développement sans littoral dans cette instance internationale et dans d'autres encore. En particulier, le Népal a toujours préconisé la reconnaissance inconditionnelle par la communauté internationale du droit inhérent des pays sans littoral à avoir librement accès à la mer et à la liberté de transit comme le reconnaissent déjà plusieurs instruments internationaux, y compris la Convention sur le droit de la mer des Nations Unies. Nous continuerons d'oeuvrer dans ce sens, en faveur non seulement des droits inconditionnels des pays sans littoral mais également des accords qui feraient de cette malheureuse catégorie d'Etats Membres souverains des bénéficiaires à part entière des bienfaits des mers, comme l'a si éloquemment demandé ici l'autre jour S. E. le général Andrés Rodriguez, Président de la République du Paraguay.

Le XXe siècle passera à l'histoire pour les pertes en vies humaines colossales causées par les conflits, aussi bien que pour les progrès matériels et techniques accomplis. Compte tenu des connaissances technologiques et scientifiques dont nous disposons, la faim, la pauvreté et l'arriération devraient être éliminées de toute l'humanité. Et pourtant, au moment où ce siècle de guerre et de merveilles technologiques touche à sa fin, il est malheureusement paradoxal que pour des millions d'êtres humains la misère soit la seule existence qu'ils connaissent.

M. Upadhyay (Népal)

Depuis leur création, les Nations Unies ont reconnu le lien inséparable qui existe entre l'indépendance politique et économique. Les impératifs de développement des pays en développement sont devenus la question centrale de notre temps. Bien que l'on reconnaisse de plus en plus qu'il existe une interdépendance économique dans le monde, la stratégie de l'établissement d'un ordre économique équitable demeure un voeu pieux. Le problème de la dette n'est que l'une des manifestations d'une crise qui a des incidences politiques plus profondes. Nous espérons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'an prochain, sera l'occasion d'évaluer de façon systématique la situation qui existe à l'heure actuelle, et de fournir une base pour lancer un dialogue Nord-Sud plus sérieux.

Les caprices de l'économie mondiale ont frappé le plus sévèrement, et il fallait s'y attendre, les pays les moins avancés. Les objectifs fixés par le nouveau Programme substantiel d'action pour les pays les moins avancés pour les années 80 n'ont en général pas été atteints. Les résultats du Programme ont montré que les mesures d'appui destinées à ces pays ne peuvent reposer sur des programmes à court terme.

M. Upadhyay (Népal)

En outre, les programmes d'ajustement structurel doivent être compatibles avec les besoins de développement à moyen et à long terme des pays les moins avancés. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit avoir lieu l'an prochain, sera l'occasion de passer toute la situation en revue, et ma délégation se réjouit à la perspective que la communauté internationale lui apportera sa coopération pleine et entière, permettant ainsi à ces pays de s'engager plus facilement sur la voie d'une croissance et d'un développement soutenus.

J'aimerais maintenant parler de certaines des importantes questions politiques dont nous sommes saisis. La mise en oeuvre du plan d'indépendance de la Namibie est l'une des opérations les plus importantes et les plus satisfaisantes jamais entreprises par les Nations Unies. Nous félicitons le Secrétaire général de la manière résolue dont il s'acquitte fidèlement du mandat qui lui a été confié. Nous sommes particulièrement encouragés par sa ferme volonté d'assurer que le processus d'enregistrement des électeurs, l'élaboration de lois électorales et les lois concernant les pouvoirs de l'assemblée constituante rencontrent l'agrément des Nations Unies, de façon à permettre au peuple namibien de se prononcer dans le cadre d'élections libres et justes, sous la supervision et le contrôle des Nations Unies, sans intimidation, menace ou ingérence. Le Népal est tout aussi fermement attaché à l'élimination du système universellement condamné de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous saluons les valeureux combattants de la liberté sud-africains, qui se refusent à tout compromis dans leur combat pour l'égalité et la justice ainsi que pour l'édification d'une société démocratique multiraciale en Afrique du Sud. Nous renouvelons notre appel en faveur de l'imposition de sanctions obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte afin d'isoler davantage l'Afrique du Sud et demandons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus politiques, y compris Nelson Mandela, ainsi que la levée de l'interdit frappant l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress d'Azanie.

Ma délégation espère sincèrement que les parties concernées continueront de coopérer avec le Secrétaire général et le Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour mettre fin de manière satisfaisante à 14 années de conflit au Sahara occidental.

M. Upadhyay (Népal)

Nous sommes encouragés par l'optimisme du Secrétaire général quant à la perspective d'un règlement de la question de Chypre. Ma délégation renouvelle son appui à la mission de bons offices du Secrétaire général, qui s'efforce de trouver une solution garantissant l'intégrité territoriale, l'indépendance et le caractère non aligné de Chypre.

Au Moyen-Orient, la poursuite du soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, malgré les méthodes violentes utilisées pour y mettre fin, souligne la nécessité de redoubler d'efforts en faveur d'un règlement négocié répondant aux exigences valides des deux peuples, à savoir, l'autodétermination pour le peuple palestinien et la sécurité pour Israël, exigences qui ne sauraient souffrir aucun compromis. Dans ce contexte, ma délégation renouvelle son appui à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration récente de la situation au Liban, où un cessez-le-feu fragile a été institué. En tant que pays contributeur à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, le Népal est fermement attaché au maintien de l'unité, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban. Nous appuyons également les efforts constants déployés par la Ligue arabe pour mettre fin au terrible combat fratricide dans ce pays.

Le cessez-le-feu intervenu dans la guerre entre la République islamique d'Iran et l'Iraq a mis fin aux pertes humaines et matérielles considérables entraînées par le conflit. La situation dans la région demeure néanmoins tendue en raison du manque de progrès dans les négociations. Je tiens à renouveler le plein appui de ma délégation aux efforts inlassables faits par le Secrétaire général pour assurer l'application intégrale de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui demeure la seule base universellement acceptée de la réalisation d'une paix juste et durable dans la région.

Le Népal a accueilli avec satisfaction le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, conformément aux Accords de Genève. Ces accords constituent certes un pas important, mais la réalisation d'un accord entre les Afghans eux-mêmes est indispensable au règlement du problème. Le respect scrupuleux des Accords de Genève par toutes les parties concernées, joint à l'application intégrale de la résolution 43/20 de l'Assemblée générale, faciliterait un tel dialogue et créerait

M. Upadhyay (Népal)

les conditions devant permettre au peuple afghan d'exercer son droit à l'autodétermination et aux réfugiés de rentrer chez eux en toute sécurité, dans l'honneur et dans la paix.

Les réunions informelles de Jakarta ont donné lieu à une évolution quelque peu positive de la situation au Kampuchea. Bien que nous nous félicitions de la décision du Viet Nam de retirer ses troupes du Kampuchea, nous tenons à mettre l'accent sur la nécessité d'une supervision internationale d'un tel retrait ainsi que sur la nécessité de parvenir à un accord sur l'établissement d'une autorité intérimaire quadripartite et sur la question des colons vietnamiens.

Le Népal continue d'appuyer les aspirations du peuple coréen à l'unité et à la réconciliation nationales au moyen de négociations directes et pacifiques entre les deux parties sans ingérence étrangère. Comme, malheureusement, les progrès vers ce louable objectif se font toujours attendre, et conformément au principe d'universalité des Nations Unies, ma délégation est prête à appuyer toute initiative en faveur de l'admission des deux Corée à l'Organisation mondiale, soit - une fois la réunification réalisée - en tant qu'Etat unique, ou l'admission - en attendant la réunification - de l'un ou l'autre Etat coréen souhaitant être admis à l'Organisation.

Nous appuyons l'accord conclu récemment par les pays d'Amérique centrale en vue de l'application des objectifs énoncés dans l'Accord d'Esquipulas II ainsi que les démarches en faveur de la création d'une commission internationale d'appui et de vérification en la matière.

Il ne fait aucun doute que l'amélioration des relations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, dont l'exemple le plus frappant est le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - a accru l'espoir de réaliser de réels progrès dans le domaine du désarmement. Le Népal est d'avis qu'il est crucial de tirer parti de ce qui a déjà été réalisé pour faire résolument campagne en faveur de réductions importantes des arsenaux stratégiques des deux superpuissances. Une inversion radicale de la prolifération horizontale des armes nucléaires aurait une incidence des plus bénéfiques sur les efforts de renforcement du régime de non-prolifération. En même temps que des réductions importantes des armes nucléaires stratégiques, l'objectif d'une interdiction complète de tous les essais d'armes nucléaires doit également

M. Upadhyay (Népal)

être poursuivi résolument. C'est la raison pour laquelle nous avons appuyé la démarche visant la convocation d'une réunion des parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, en vue d'amender le Traité de manière qu'il s'applique à tous les essais d'armes nucléaires. La Conférence sur les armes chimiques qui s'est tenue à Paris en janvier de cette année a imprimé un nouvel élan aux efforts déployés en vue de la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des armes chimiques. Le perfectionnement croissant de ces armes et l'augmentation du transfert international de telles armes ont rendu plus urgente encore la nécessité de s'attaquer à la question du désarmement classique. Nous nous félicitons des mesures prises dans le sens d'une réduction importante des armes classiques en Europe et demandons instamment que l'objectif du désarmement classique soit poursuivi résolument, aux niveaux tant régional que sous-régional dans d'autres parties du monde également.

Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport annuel, la propagation des connaissances concernant non seulement les armes nucléaires, mais aussi les armes chimiques et les missiles, introduit un autre facteur potentiellement déstabilisateur. Si la communauté internationale n'y prend pas garde, cette évolution pourrait bien réduire à néant les progrès éventuellement réalisés grâce aux accords de désarmement conclus entre les grandes puissances.

Il est paradoxal qu'alors que le climat politique aux Nations Unies continue de s'améliorer régulièrement, la crise financière de l'Organisation persiste toujours. Cette crise contrecarre la planification d'une stratégie de paix crédible et à long terme. Le regain de confiance dans l'Organisation mondiale a suscité de nouvelles exigences pour les opérations de maintien de la paix. La planification et le lancement de ces opérations représentent, comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport, une ponction importante dans les ressources financières et humaines déjà limitées de l'Organisation. Les utiles suggestions faites par le Secrétaire général à propos du financement et du personnel de l'Organisation méritent d'être sérieusement examinées, étant donné le rôle croissant joué actuellement par l'Organisation des Nations Unies dans les affaires mondiales.

M. Upadhyay (Népal)

Le Népal est profondément préoccupé par les effets de l'escalade du trafic illicite des drogues sur la stabilité sociale et politique internationale, en particulier en Amérique latine. Nous apprécions beaucoup le combat que mène la Colombie contre ce fléau. Il faut une réponse concertée de la part de la communauté internationale pour lutter contre cette menace mortelle. L'adoption en décembre 1988 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes représente un pas important dans ce sens. Ma délégation appuie la proposition faite par S. E. M. Virgilio Barco Vargas, Président de la Colombie, de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'élaborer un plan d'action pour éliminer la menace du trafic et de l'utilisation illicites des drogues.

Le terrorisme est un autre problème grave, apparu après la création des Nations Unies, qui exige la coopération de tous les Etats afin de résoudre les problèmes qu'il représente pour la paix et la stabilité internationales. La résolution 40/61 (1985) de l'Assemblée générale et les résolutions 579 (1985) et 638 (1989) du Conseil de sécurité représentent le point de vue unifié de la communauté internationale sur ce problème. Nous devons faire tous les efforts nécessaires pour tirer parti de ce consensus international et renforcer la protection internationale contre le fléau du terrorisme.

Une autre question importante de l'ordre du jour du monde est l'épanouissement et la protection des enfants. Le Népal appuie fermement la proposition du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) relative à la tenue l'an prochain d'un sommet mondial sur les enfants qui se concentrera sur les droits et les besoins des enfants et sur les mesures à adopter pour assurer leur développement et leur protection.

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer aux Etats Membres de l'Organisation notre profonde reconnaissance pour la confiance qu'ils nous ont témoignée en élisant le Népal membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous avons essayé de nous montrer aussi dignes que possible de cette confiance. Nous avons été particulièrement honorés d'être membre du Conseil au moment où il a été en mesure de jouer un rôle important dans l'établissement d'un cessez-le-feu dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq et de lancer le processus d'application du plan d'indépendance de la Namibie, pour ne citer que deux des questions importantes à son ordre du jour.

M. Upadhyay (Népal)

L'attachement du Népal aux buts et principes des Nations Unies se trouve consacré dans les principes directeurs de la Constitution du Népal. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés lors de leur neuvième Conférence au sommet qui s'est tenue récemment à Belgrade, ont déclaré que sans les Nations Unies il ne serait pas possible d'assurer une démocratisation des relations internationales, aussi complète et large que possible, ce qui a toujours été l'un des principaux objectifs du Mouvement des pays non alignés. La paix et l'harmonie dans le monde exigent que les Etats Membres se montrent à la hauteur de leurs obligations en vertu de la Charte. Comme par le passé, nous sommes prêts à nous joindre à toute entreprise concertée visant à accroître l'efficacité des Nations Unies, convaincus que les nobles principes et objectifs des Nations Unies demeurent le catalyseur le plus efficace pour opérer au moment opportun des changements pacifiques et importants en faveur du développement, et redonner confiance en la dignité de l'être humain et des nations. Les Nations Unies ont été créées avec la détermination de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de promouvoir le progrès social et l'amélioration du niveau de vie de tous les peuples dans un monde plus libre. Aujourd'hui, nous avons une occasion unique de commencer à traduire cet idéal dans la réalité et de tenir la promesse faite à nos peuples il y a 44 ans : l'instauration de la paix, de la justice et d'un niveau de vie acceptable.

Je suis également reconnaissant au Président d'avoir essayé de trouver une solution au besoin inévitable des délégations d'adresser des compliments puisque je sais qu'il n'y a pas d'orateur après moi, donc qu'il me soit permis d'aller directement à la place de ma délégation.

Le PRESIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse. Permettez-moi de vous rappeler que conformément à la résolution 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme TON NU THI NINH (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Hier après-midi, notre noble assemblée a eu droit au spectacle tardif du "syndrome vietnamien" offert par le chef de la délégation de Singapour qui a consacré les

Mme Ton Nu Thi Ninh (Viet Nam)

trois quarts de sa déclaration à ce qui revient à un pot-pourri d'arguments spécieux et d'allégations fallacieuses contre le Viet Nam à propos de la question cambodgienne. Singapour s'est adonnée au genre d'exercice dans lequel, tout le monde le sait, elle est un expert consommé, à savoir l'art de la mystification rhétorique.

Il ne faut pas gratter bien profondément le vernis de cette rhétorique sophistiquée pour mettre à nu la véritable nature de cet exercice singapourien habituel. Son premier objectif est d'essayer de nier l'indéniable, à savoir la réalité du retrait complet du Viet Nam, amplement diffusé et documenté par les médias du monde entier, et en particulier par ceux des Etats-Unis, que l'on ne peut certes pas soupçonner de préjugés favorables au Viet Nam, et de minimiser son importance pour la recherche d'une solution à la question du Kampuchea. La vive insistance de Singapour à ce sujet peut s'expliquer par son mécontentement face à la reconnaissance générale tant dans la presse qu'au cours du présent débat général du retrait complet du Viet Nam. Mais tous les sophismes, quelle que soit leur éloquence, ne pourront étouffer la vérité.

Le deuxième objectif inavoué de la déclaration de Singapour est la tentative de mauvais goût de redorer l'image par trop sinistre de Pol Pot et de sa clique génocide. Un article publié le 27 septembre dans le Christian Science Monitor parle du gouvernement des Khmers rouges comme d'"un régime dont la cruauté inhumaine égale en intensité celle des nazis" et souligne que "ceux qui se souviennent des actes des Khmers rouges estiment impensable qu'ils puissent ou doivent partager le pouvoir".

C'est comme si 10 ans après le procès de Nuremberg, Hitler, Goehring, Goebbels et leurs semblables étaient invités non seulement à se présenter aux élections, mais à participer à leur organisation en tant que membres du gouvernement. En fait, comme le souligne M. Jim Leach, membre du Congrès des Etats-Unis, dans un article publié le 27 septembre également, dans le New York Times : "Pol Pot devrait être jugé comme étant un des grands criminels du XXe siècle" et "Les Khmers rouges devraient être désarmés et discrédités dans le monde entier et on ne devrait pas leur permettre de semer à nouveau la destruction dans une terre jadis paisible".

Et pourtant Singapour tend la main de l'entraide aux Khmers rouges dans cette instance en les absolvant d'avance du blâme que leur valent la prolongation des

Mme Ton Nu Thi Ninh (Viet Nam)

effusions de sang et le déclenchement de la guerre civile en imputant tout le blâme au Viet Nam et à M. Hun Sen. Tout en insistant pour que ce dernier soit condamné, Singapour garde un silence assourdissant sur le comportement infâme, passé et présent, des Khmers rouges. La clique de Pol Pot n'aurait pu rêver trouver un avocat de la défense plus acharné.

Mme Ton Nu Thi Ninh (Viet Nam)

Les actes parlent plus forts que les mots. Dans cette instance comme dans d'autres, Singapour s'est fait passer pour le champion désintéressé, pendant les 10 dernières années, du droit du peuple cambodgien à l'autodétermination. En fait, cela fait des décennies qu'elle agit de façon beaucoup moins noble : pendant la guerre du Viet Nam, elle a mené des affaires prospères en fournissant des services de toutes sortes et à présent, elle économise son argent en réduisant sa contribution à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture tout en distribuant généreusement des fonds aux Khmers rouges pour les aider dans leur effort de guerre. C'est parce que Singapour fournit des armes aux Khmers rouges, poursuivant ainsi sa tradition de profiteuse de la guerre, qu'elle a tout intérêt à voir se prolonger les hostilités afin de pouvoir pêcher en eaux troubles.

En outre, alors que la tendance générale est à la limitation des bases militaires étrangères, Singapour semble avoir intérêt à aller contre cette tendance : elle vient récemment de permettre l'installation d'une nouvelle base militaire étrangère sur son territoire.

Le syndrome du Viet Nam, dont semble souffrir Singapour, bien qu'elle professe le contraire, l'amène à transformer l'instance de délibérations des Nations Unies en un champ de bataille pour sa croisade anachronique anti-Viet Nam. En voulant être plus royaliste que le roi, Singapour poursuit en fait sa guerre du Viet Nam jusqu'à ce que tombe le dernier Cambodgien. Ce faisant, Singapour continue de faire cavalier seul en s'opposant aveuglément à la volonté universelle de rechercher un dialogue constructif et des démarches réalistes.

M. THOMPSON (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, dans son discours devant l'Assemblée générale ce matin, a parlé de la situation de Fidji. Sa déclaration était trompeuse, puisqu'elle ne reflétait pas la situation d'ensemble dans mon pays. La Constitution de Fidji de 1970 garantit et assure à tous les citoyens l'exercice de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux, notamment en les protégeant contre toute discrimination fondée sur la race, le sexe ou la religion. Ces garanties ont été reprises dans les libertés et les droits fondamentaux décrétés et incorporés dans le projet de constitution.

Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de mon pays à l'Assemblée générale vendredi dernier, le 29 septembre, le gouvernement intérimaire

M. Thompson (Fidji)

de Fidji s'engage à consacrer dans la nouvelle constitution les libertés et les droits fondamentaux de tous les citoyens. Le Comité consultatif et d'enquête sur la constitution, dont le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a parlé, était un groupe indépendant et multiracial de citoyens éminents. Il était composé de six Indo-Fidjiens, de cinq Fidjiens et de cinq personnes d'autres ethnies. Pendant huit mois, le Comité a procédé à des auditions dans l'ensemble du pays et a recueilli les points de vue et les opinions des citoyens de Fidji sur la nouvelle Constitution.

Il lui a fallu trois mois de plus pour discuter, examiner et présenter son rapport qui, avec les recommandations qu'il contient, a été approuvé à l'unanimité. En présentant ce rapport au chef de l'Etat, le Président du Comité a déclaré :

"Le Comité a tenu compte des circonstances qui prévalent, pris en compte l'opinion publique et élaboré les éléments qui, à son avis, constituent des propositions de constitution constructive. Certaines d'entre elles recommandent diverses modifications. Le Comité estime que ces propositions devraient mener à la création d'une société multiculturelle, multiraciale et interdépendante à Fidji ce qui, si toutes les parties font preuve de bonne volonté, pourrait ouvrir la voie à un avenir meilleur."

Des progrès importants ont déjà été réalisés dans le rétablissement de relations normales entre nos différentes communautés et le redressement de l'économie. Le gouvernement intérimaire y est parvenu malgré les nombreuses difficultés auxquelles il a dû faire face. Bien entendu, le processus est complexe et délicat, car il est lié à des attitudes, à des aspirations et à des susceptibilités qui peuvent facilement donner lieu à conflit. L'ingérence externe dans nos affaires internes rend la tâche de reconstruction de la nation beaucoup plus difficile. De nombreux pays ont fait preuve de compréhension à l'égard de nos difficultés et nous ont aidé dans notre recherche de progrès. Les critiques injustes ne faciliteront guère une solution.

M. SISOWATH (Kampuchea démocratique) (interprétation de l'anglais) : Cet après-midi, l'Assemblée générale a assisté à une nouvelle tentative vietnamienne de déformer la véritable nature du problème cambodgien qui - point n'est besoin de le dire - a été créé par l'invasion de mon pays et son occupation depuis près de 11 ans.

M. Sisowath (Kampuchea démocratique)

Le Viet Nam prétend que ses troupes sont venues occuper le Cambodge pour répondre à l'appel de la prétendue République populaire du Kampuchea, qui est une pure création des forces d'occupation vietnamiennes. Le prétexte invoqué par le Viet Nam rappelle celui qu'ont utilisé les forces nazies lorsqu'elles ont envahi l'Autriche, la Pologne et d'autres pays européens, déclenchant ainsi la seconde guerre mondiale. Le Viet Nam invoque le principe de la non-ingérence mais prétend avoir le droit d'intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea. Il exige que les autres respectent son indépendance nationale tout en ignorant la souveraineté et le droit à l'autodétermination de ses voisins. Il prétend avoir le droit de vivre en paix alors qu'il envahit et qu'il occupe le Cambodge, en refusant d'accorder au peuple cambodgien son droit à vivre dans la paix et, plus particulièrement, son droit à une nation.

Le fait est que le Viet Nam se livre à toutes sortes d'activités en vue de réaliser, à tout prix, sa stratégie de Fédération indochinoise, en annexant le Cambodge à un grand Viet Nam sous la domination de Hanoi. Toujours plus impudents, les dirigeants d'Hanoi se présentent devant l'Assemblée pour obtenir la légitimité et la protection internationales afin de mener à bien leurs ambitions et leurs activités. Tout ceci prouve bien que le souci du Viet Nam est moins juridique que politique. Si le cynisme du Viet Nam ne suscite aucune réaction, il réduira à néant les tentatives de réaliser la paix et la liberté non seulement au Cambodge mais dans toutes les régions du monde.

Le philosophe français Georges Bernanos a déclaré : "Les pires, les plus dangereux des mensonges sont les problèmes mal posés". Le Viet Nam dit que le problème actuel du Cambodge vient du risque d'une guerre civile et du retour au pouvoir des Khmers rouges. Cette définition du problème par le Viet Nam masque délibérément la question véritable qui est le processus en cours d'annexion du Cambodge du fait de la présence constante de dizaines de milliers de soldats vietnamiens, bien qu'Hanoi prétende avoir opéré un retrait total de ses forces le 26 septembre dernier.

En fait, on peut se poser la question suivante : si le Viet Nam est réellement sincère quand il prétend avoir opéré un retrait total de ses forces et avoir respecté le droit du Cambodge à l'indépendance, pourquoi refuse-t-il catégoriquement de placer le retrait de ses troupes sous la supervision et le contrôle des Nations Unies et de laisser le peuple cambodgien exercer son droit à l'autodétermination grâce à des élections libres et justes sous les auspices des

M. Sisowath (Kampuchea démocratique)

Nations Unies? Le Viet Nam ne peut répondre à cette question sans se contredire. Après tout, si le Viet Nam avait accepté cela, la Conférence de Paris sur le Cambodge, en août dernier, aurait été couronnée de succès.

En fait, comme l'a déclaré notre dirigeant national, S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, dans son message du 28 septembre, le refus du Viet Nam d'accepter la présence d'un mécanisme de contrôle international et d'une force de maintien de la paix des Nations Unies au Cambodge, de même que la formation d'un gouvernement quadripartite provisoire, prouve qu'"il n'a pas la moindre intention de mettre un terme à son occupation coloniale et à sa politique d'annexion du Cambodge". Son Altesse Royale a dit : "accepter le contrôle des Nations Unies et le quadripartisme revient pour le Viet Nam à accepter de mettre un terme à son colonialisme au Cambodge et à abandonner son idée de Fédération indochinoise".

M. Sisowath (Kampuchea démocratique)

La propagande vietnamienne s'étant calmée, la vérité a éclaté à propos des forces vietnamiennes au Kampuchea. Le 27 septembre, le Bangkok Post, publication de langues thaïe et anglaise, écrivait que les troupes vietnamiennes étaient toujours au Kampuchea ... selon des sources d'Europe orientale. D'après le même article, au moins 3 000 soldats vietnamiens auraient été laissés dans la ville de Pailin (province de Battambang), et d'autres seraient éparpillés dans toutes les provinces du Kampuchea. Le 29 septembre, le même quotidien nous apprenait que près de 50 000 troupes vietnamiennes déguisées en civils étaient toujours au Kampuchea. En outre, il y a trois jours, cinq soldats vietnamiens, en uniforme de l'armée fantoche, ont été capturés du côté thaï de la frontière. Cela vous explique pourquoi le Viet Nam rejette catégoriquement la supervision et la vérification par les Nations Unies de son prétendu retrait de troupes. Le nombre de soldats vietnamiens au Kampuchea est encore si élevé qu'il fait insulte à l'intelligence humaine de ceux à qui on essaie de faire croire qu'ils se sont retirés.

En fait, en prétendant que tous les soldats vietnamiens ont quitté le Kampuchea, le Viet Nam ne vise qu'une chose, convaincre la communauté internationale d'accepter la soi-disant fin de l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam dans l'espoir que l'aide et l'assistance occidentales reprennent; veiller à ce que le régime fantoche de Phnom Penh lui permette de continuer à occuper le Kampuchea et veiller à ce que la communauté internationale réduise la pression qu'elle exerce sur lui.

La déclaration d'aujourd'hui va de pair avec la dernière journée de travail de notre assemblée.

Le représentant du Viet Nam a déclaré cet après-midi que "dès le 27 septembre 1989, il ne restait pas un seul soldat vietnamien au Kampuchea". Toutefois, d'après le New York Times du 28 septembre, l'Ambassadeur du Viet Nam aux Nations Unies, M. Trinh Xuan Lang, a admis qu'il restait encore des conseillers civils au Kampuchea et, le 24 août, le Viet Nam a déclaré que, s'il le fallait, il interviendrait à nouveau au Kampuchea.

N'oublions pas que les dirigeants actuels du régime installé par le Viet Nam au Kampuchea sont aussi d'anciens Khmers rouges. M. Hun Sen, M. Heng Samrin, M. Chea Chim et d'autres sont de proches collaborateurs en qui M. Pol Pot a toute confiance et ils devraient être condamnés et jugés, comme tous les autres criminels, pour les crimes qu'ils ont commis.

M. Sisowath (Kampuchea démocratique)

Le Viet Nam continue de brandir les Khmers rouges et "la prévention de leur retour au pouvoir". A cet égard, permettez-moi de citer encore une fois le message de notre dirigeant national, le Prince Norodom Sihanouk, qui a déclaré :

"Je n'ai pas la moindre intention de défendre la cause des Khmers rouges, je n'ai d'ailleurs aucune raison de le faire. Mais pour être objectif, je dois dire que si l'on décide de condamner les Khmers rouges pour avoir violé les droits de l'homme, il faut également condamner les dirigeants de Hanoi et leurs fantoches pour les crimes contre l'humanité qu'ils ont commis au Kampuchea... Je reconnais que le respect des droits de l'homme au Kampuchea est extrêmement important et que ... des mesures efficaces et réalistes doivent être prises pour assurer ce respect. Quant aux Khmers rouges, ils ont donné par écrit des garanties formelles de leur non-retour au pouvoir exclusif après le retrait total des forces vietnamiennes du Kampuchea."

A cet égard, M. Khieu Samphan, Président du Parti démocratique kampuchéen a réaffirmé, entre autres, dans une déclaration du 2 octobre 1989, que, premièrement, son parti demande un mécanisme de contrôle international et une force de maintien de la paix internationale, sous le contrôle des Nations Unies, pour superviser et vérifier le retrait total de toutes les catégories de forces vietnamiennes, et pour veiller à ce qu'aucun parti n'ait recours à la force aux dépens des autres et ne monopolise le pouvoir pour lui seul; que, deuxièmement, il propose le désarmement total de toutes les forces armées kampuchéennes et que, troisièmement, il s'engage solennellement à respecter les résultats des élections libres, supervisées par les Nations Unies qui doivent avoir lieu au Kampuchea.

On ne peut que se demander pourquoi le Viet Nam ne permet pas à un mécanisme de contrôle, à une mission de maintien de la paix des Nations Unies et au peuple kampuchéen d'aider à empêcher le retour des Khmers rouges au pouvoir si la question les préoccupe autant? La vérité est que pour occuper et annexer le Kampuchea, le Viet Nam a besoin d'un prétexte pour affaiblir l'unité du peuple kampuchéen, pour semer la discorde au sein des forces de résistance et la confusion dans la communauté mondiale.

Nous sommes convaincus que tous les pays épris de paix, de justice et d'indépendance condamneront les manoeuvres perfides du Viet Nam et continueront de demander le retrait véritable et complet de toutes les forces vietnamiennes sous supervision et vérification des Nations Unies, en assurant la réconciliation

M. Sisowath (Kampuchea démocratique)

nationale entre tous les Kampuchéens par la formation d'un gouvernement quadripartite provisoire sous la présidence du Prince Sihanouk. Ce n'est qu'après le départ du Viet Nam que l'indépendance et la paix pourront être rétablies et maintenues dans notre pays.

M. KAUSIKAN (Singapour) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole, non pas pour m'engager dans une mystification rhétorique comme nous avons été accusés de le faire, mais parce que le représentant du Viet Nam a jugé bon de lancer une attaque calomnieuse envers mon pays et certaines de ces allégations exigent une réponse. Premièrement, le représentant du Viet Nam a prétendu que le but de la déclaration de mon pays devant cette assemblée, hier après-midi, était de nier la réalité du retrait vietnamien. Je dirais que nous avons de bonnes raisons de douter de la crédibilité du retrait annoncé des troupes vietnamiennes.

Tout d'abord, seuls les gouvernements qui ont reconnu le régime installé par les envahisseurs vietnamiens ont été invités à être témoins du retrait des troupes, il y a donc de bonnes raisons de douter de leur impartialité. Un certain nombre de citoyens de pays plus impartiaux et plus crédibles ont été invités à titre personnel et n'ont pas du tout été impressionnés par ce qu'ils ont vu.

J'aimerais attirer l'attention des membres de cette assemblée sur un article du Bangkok Post publié le 28 septembre 1989, dans lequel certains notables thaïlandais qui avaient été invités à titre personnel pour assister au retrait annoncé avaient refusé de signer la déclaration qui leur avait été présentée par le régime Hun Sen parce qu'ils n'avaient aucune preuve du retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea. Les membres du Parlement thaïlandais ont également dit que certains autres pays, qui sont représentés dans cette enceinte, avaient également refusé de signer cette déclaration.

Singapour demeure convaincu que seul un mécanisme de contrôle international des Nations Unies a les connaissances et l'autorité nécessaires pour vérifier si le retrait annoncé des troupes vietnamiennes a bien été effectué.

Deuxièmement, le représentant du Viet Nam a accusé mon pays d'avoir pris la parole hier après-midi pour défendre les Khmers rouges. Mon pays a toujours condamné les atrocités commises par les Khmers rouges et je n'ai pas besoin de m'attarder là-dessus. Notre attitude est en contraste avec celle des Vietnamiens qui ont mis en place les Khmers rouges à Phnom Penh et qui ont défendu Pol Pot jusqu'à quelques mois avant l'invasion vietnamienne.

M. Kausikan (Singapour)

Il existe de nombreux exemples de ceci et je n'en citerai qu'un. En avril 1978, quelques mois avant l'invasion vietnamienne, Pham Van Dong a félicité Pol Pot de son "patriotisme fervent et de ses grandes réalisations". J'ai un dossier complet de ces termes d'affection et je serai trop heureux de les mettre à disposition si nécessaire.

Mon pays a été accusé par la délégation vietnamienne de fournir des armes aux Khmers rouges. Ceux qui connaissent Singapour savent que c'est un mensonge éhonté. Mais pour rétablir les faits, permettez-moi de dire clairement et sans équivoque que nous ne fournissons pas d'armes aux Khmers rouges, que nous n'avons jamais fourni d'armes au Khmers rouges et que nous ne fournirons jamais d'armes aux Khmers rouges. Cependant, nous croyons fermement, comme nous l'avons dit dans notre déclaration d'hier, que la paix ne peut être rétablie au Cambodge que grâce à un gouvernement intérimaire de réconciliation nationale de tous les partis cambodgiens. Ce gouvernement cambodgien intérimaire de réconciliation nationale devrait préparer des élections libres et justes, internationalement supervisées, permettant au peuple cambodgien d'exercer son droit à l'autodétermination; et seul le peuple cambodgien a le droit politique ou moral de décider qui doit le diriger.

M. Kausikan (Singapour)

Il y avait dans la déclaration de la représentante du Viet Nam d'autres points secondaires visant à obscurcir les faits. Je ne laisserai pas l'Assemblée en m'attardant sur chacun d'entre eux, mais je dirai un mot sur l'allégation selon laquelle Singapour aurait permis l'installation de bases militaires sur son territoire.

Tout Membre de l'Organisation des Nations Unies peut librement se rendre à Singapour, parcourir le pays en long et en large - on sait qu'il n'est pas très grand et qu'il ne faut pas beaucoup de temps pour en faire le tour - et constater de visu la situation réelle.

Malheureusement, ceux qui visiteraient le Viet Nam verraient leurs déplacements quelque peu limités. Je doute, par exemple, qu'ils pourraient se rendre aux bases de Cam Ranh Bay et de Danang pour voir par eux-mêmes quelles forces étrangères y sont installées.

Pour conclure, la représentante du Viet Nam a dit que la politique de Singapour à l'égard du Cambodge revenait à "faire cavalier seul". Je rappellerai seulement à la représentante du Viet Nam que 122 pays appuient Singapour et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) dans sa position de principe à l'égard du Cambodge. Je voudrais enfin dire à la représentante du Viet Nam que lorsque 122 pays disent que quelque chose ne va pas, il est recommandé au moins de vérifier pour voir s'il en est bien ainsi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam, qui souhaite exercer une deuxième fois son droit de réponse.

Mme TON NU THI NINH (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Celui qui sème le vent récolte la tempête. Ce n'est pas le Viet Nam qui a lancé cette polémique et nous n'avons voulu répondre que pour rétablir les faits. L'approche de principe et constructive du Viet Nam de la question du Cambodge a été définie dans la déclaration faite par le chef de ma délégation au début de l'après-midi. Par conséquent, je m'abstiendrai d'abuser davantage du temps précieux de l'Assemblée.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à informer les membres que le Président a reçu du Représentant permanent de la Libye en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes une requête tendant à ce que l'Assemblée

Le Président

examine demain, en séance plénière, un projet de résolution au titre du point 39 de l'ordre du jour intitulé "La question de Palestine".

Le projet de résolution qui porte la cote A/44/L.2 est présentement distribué.

Le Président a par conséquent l'intention d'aborder le point 39 de l'ordre du jour demain après-midi après avoir entendu les orateurs inscrits pour cette séance.

La séance est levée à 19 h 15.